



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**

**INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU**



MAZZERI

JEUX ET LÉGENDES

**INTERVIEW
FERDINAND ET JULIEN LAIGNIER COLONNA-CESARI P5 À 7**

Illustration tirée du jeu • Jean-René Derosas



LINGUA

**SUNEMU.NET,
C'EST DÉJÀ NOËL
P20**

ÉDITO P3 • OPINIONS P4

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P8

INITIATIVE P18

CARNETS DE BORD P22

ANNONCES LÉGALES P9

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

VOTRE TÉLÉ EST ÉTEINTE
UN SOIR DE MATCH DE L'EDF!
CONDUITE ANTI-PATRIOTIQUE:
AU TROU!

ET EN PLUS, Y PORTE
MÊME PAS UN COL ROULÉ!



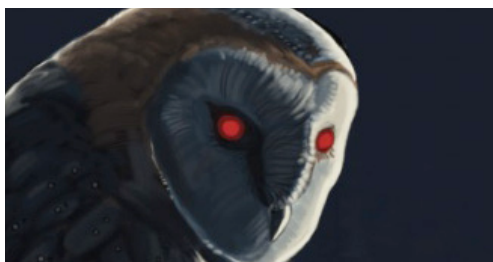
KAMPA

MAZZERI: JEUX ET LÉGENDES

INTERVIEW

FERDINAND ET JULIEN

LAIGNIER COLONNA-CESARI P5 À 7



OPINIONS

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

INITIATIVE LA RENAISSANCE DES BAINS DE TACCANA

LINGUA **SUNEMU.NET, C'EST DÉJÀ NOËL**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P18

P20

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPFR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Periculu murtali

H è un pezzu oramai ch'ella c'hè una vera anarchia à u nivellu di u sviluppu di i custruzzioni ind'i cità corsi è aldilà. À mezu à anziani lochi di virdu-ra, invece d'avè a machja o l'arburu, vi ritruveti à mezu à una furesta di casali grisgi, impersonali, goffi è d'una tristezza infinita. Palazzi mancu appena cuncipiti com'ellu ci vularia è chì sò alzati nant'à tarreni chì ùn sò micca fatti, di pettu à a so cunfigurazioni, pà supportà strutturi cusì sprupusitati. Par disgrazia, ciò chì duvia accada hè accadutu trà a dumenicata passata è u principiu di a simana in Aiacciu, nant'à a «Rocade». Fragilizatu da a tempesta di u 18 d'aostu scorsu è da l'ultimi acquati chì ani toccu u rughjonu aiaccinu, u ripali sottu à i u palazzu «Le Patio» nant'à u viali Louis Campi si n'hè falatu, inghjinnendu a decisionii di u merri di piglià un arristatu di missa in periculu. Parechji abitanti ani intesu rimori sordi durante a nuttata, sicondu i succorsi, da chì falli tema u peghju. Sò decini di pruprietarii è di ghjenti chì t'ani appartamenti in affittu chì sò stati ubligati à lacà i so casi. Un scumpientu. Più cà mai, vidimu chì i prumutori è i speculatori t'ani i porti spalancati pà rializà prufitti trimendi è cù un'impunità d'una forza incredibile. Malgradu l'erusioni di a muntagna da l'omi ingordi è senza rispettu, a natura ci la faci sempri, più o menu tardi, à ripiglià a suprana è certi volti à vindicassi di u mali ch'ella hà patutu. Sò cumpurtamenti criminali di fà è di lacà crescita palazzi è stradi d'accessu in lochi chì ùn sò micca destinati à accoglie un'attività umana cusì impurtanti. Inde l'affari di u casali «Le Patio», u prucuratori di a Republica d'Aiacciu hà apartu un'inchiesta preliminarina pà «messa in periculu di a vita di l'altri». Spirendu ch'ellu spuntarà u lumi inde stu cartulari bellu pessimu chì, à parè nostru, ùn pudaria micca essa l'ultimu vistu a moltiplicazioni di i custruzzioni simili in Corsica. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN****Pour nous écrire: journal@icn-presse.corsica**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

«Vive le vent, vive le vent d'hiver!» Heu... pas vraiment, non. D'autant que, alors que le froid s'installe, en lieu et place d'un quelconque esprit de Noël, ce sont surtout la bise, la tramontane et un vent de fronde qui soufflent. Si, hormis dans la frange de ceux qui pourront partir aux sports d'hiver, bien peu s'inquiètent de savoir s'il y aura de la jolie poudreuse pour les «fêtes», nombreux sont ceux, en revanche qui se demandent s'ils pourront manger un plat chaud au réveillon et quitter leurs moufles pour mieux tenir leurs couverts. Pour ceux, bien sûr, qui ont un toit sur la tête, fût-ce une passoire thermique. Déjà, manteaux, gants, bonnets et écharpes sont de rigueur dans de nombreux établissements scolaires, lesquels pourraient même être fermés sporadiquement en cas de délestages. Comme il semble loin le temps où il fallait à toute force que les enfants et les adolescents ne manquent pas un jour de classe en présentiel malgré la pandémie! Tout ça, conjugué à l'inflation, aux incertitudes sur l'avenir de nombreux boulangers, n'incite guère à la bonne humeur. Alors forcément, ça râle ou, au mieux, ça rit jaune. Les appels du président ukrainien demandant de l'aide «pour passer l'hiver» ne sont par exemple pas très bien accueillis et offrent plutôt un prétexte à purger quelques trop-pleins de bile. Même chose pour le train de vie de Brigitte Macron. Certains, amers, se demandent aussi ce que sont devenus, non pas les neiges d'antan, mais les cols roulés et les doudounes que plusieurs ministres, aujourd'hui en chemise ou petit décolleté, avaient cru bon d'arborer au début du mois de septembre, lorsque les températures restaient pourtant chaudes voire très chaudes. D'aucuns ont d'ailleurs suggéré de les envoyer aux Ukrainiens, qui en feraient sans doute meilleur usage. Pendant ce temps-là, à l'Assemblée nationale et sur les plateaux de télévision, on échange des propos aigres sur les choix énergétiques des uns et des autres, en se lançant la patate chaude (c'est une chaufferette comme une autre) à propos des centrales nucléaires à l'arrêt. Au train où vont les choses, la seule chose encore électrique en France pourrait bien être l'ambiance. ■ EM

LCP @LCP · 5 déc. ...
 "Allons-nous passer l'hiver ? 'Pas de panique', nous rassure-t-on au palais de l'Élysée" : @sebastienjumel profite du #PJEEnR pour évoquer les scénarios de délestages, et relaie la demande d'@AndreChassaingne d'organiser un débat au Parlement sur les risques de #coupures. #DirectAN

Guillaume Séchet @Meteovilles · 7 déc. ...
 Le #gel va se généraliser et s'intensifier durant le week-end des 10 et 11 décembre 2022. Notre consommation d'électricité va forcément augmenter (premières tensions ?). Notre article sur le #froid et les risques de #neige bit.ly/3VECZDs

Arnal François géog. @arnalgeo · 10 déc. ...
 #Coupures de courant : va-t-on fermer des #écoles pendant que les remontées mécaniques seront préservées ? - Basta! #tourisme #sobriété #énergie @PierreAGERON

Tiphaine Blot @Tif_alter · 8 déc. ...
 Coupure électrique dans le quartier latin autour du #Panthéon... les gens échangent des infos par les fenêtres et dans la rue. Est-ce une des fameuses coupures qui ne devaient pas se produire ? #Coupures

Public Sénat @publicsenat · 12 déc. ...
 "Il a dit tout et son contraire le président de la République", déclare @oliviermarleix à propos des éventuels délestages. "Oui, il y a des risques de #coupures (...) J'interpelle le gouvernement sur le fait qu'il faut sortir du marché européen de l'énergie". #AuditionPublique

BFMTV @BFMTV · 22h ...
 L'Ukraine demande 800 millions d'euros pour passer l'hiver, la France apporte sa contribution

Amor LOUHICHI #MontageAmor @Franc_de_Sousse · 2 déc. ...
 Comme on n'a plus le droit de dire #coupures, mais #délestages, je propose que l'on fasse de très gros #délestages dans le budget de Brigitte Macron.

Blair @Blaircaps · 22h ...
 En réponse à @BFMTV Mdr pendant que des élèves à quelques kilomètres de Paris travaillent dans des classes sans électricité et sans chauffage

HUMEUR

Apprécie-t-on encore Noël ?

Chaque année, en décembre, c'est la même chanson. Je ne parle pas de *All I Want For Christmas is You* de Mariah Carey, mais de cette petite musique de fond qui revient sans cesse au détour d'une conversation : «On ne dirait même pas que c'est Noël». Comprendre ici, les plaintes à l'encontre du manque d'illumination dans les rues des villes, des commerçants qui ne jouent pas le jeu en oubliant d'orner leurs vitrines de sapins, guirlandes et autres Père Noël ou encore les rayons des magasins de jouets bondés de clients dont les traits des visages semblent usés par cette corvée de fin d'année. Bon, cette année 2022, je vous l'accorde, entre la sobriété énergétique qui incite à éteindre guirlandes et autres bonhommes de neige qui chantent, la guerre en Ukraine qui ne semble pas vouloir trouver d'issue, le retour du triptyque Covid-19, grippe et bronchiolite, l'état du monde en cette fin d'année n'est peut-être pas propice à la fête... Pourtant, pour simple rappel, le quotidien était bien pire au cours des deux dernières années qui viennent de s'écouler. La grande roue ne pouvait pas tourner, les repas de famille étaient limités à cinq personnes avec l'obligation de laisser les grands-parents dans la cuisine et les marchés de Noël avaient une odeur de laissez-passer. Évidemment, à l'époque, tout le monde avait protesté. Mais ne nous voilons pas la face ; s'il est facile de chercher des excuses dans le contexte actuel, ne faudrait-il pas également se poser une autre question ? Qu'attendons-nous réellement de cette fête ? Voulons-nous l'image d'un beau sapin avec neige et pain d'épice pour impressionner nos abonnés sur Instagram ? Raconter autour d'un repas comment vous avez pu obtenir la dernière console de jeux à la mode pour votre adolescent ? Préparer le meilleur repas de réveillon pour prouver à votre belle-mère que vous cuisinez le cabri mieux qu'elle ? Et si la réponse était simplement d'arrêter d'idéaliser cette fête et de se souhaiter un joyeux Noël ? ■ **Christophe GIUDICELLI**

MAZZERI



JEUX ET LÉGENDES

Originaires de la région de Porto-Vecchio, Julien et Ferdinand Laignier Colonna-Cesari sont frères. Tous deux grands fans de culture « geek » et de jeux de société en tous genres, ils ont commencé il y a quelques années à travailler sur l'élaboration d'un jeu de type jeu de rôle, avec pour trame principale des personnages issus de nos légendes. Disponible depuis fin novembre aux éditions Albiana, ce jeu s'adresse à tout type de public et a pour but de rassembler et divertir autour de notre patrimoine ethnographique tout en faisant souffler un vent de fraîcheur sur la culture insulaire.

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI



Ferdinand et Julien Laignier Colonna-Cesari

Comment est née l'idée de ce jeu de société, Mazzeri?

FERDINAND: C'est une idée de Julien à l'origine! On a l'habitude de faire des soirées avec des amis où on joue à plusieurs jeux de société et à force de parties, Julien se projetait en se disant «ça serait bien, s'il existait un jeu avec des personnages corses! Par exemple, le mazzeru contre le berger». J'ai renchéri avec d'autres personnages, puis on a noté toutes nos idées au fur et à mesure et on a mis en œuvre de les rendre cohérentes.

En quoi consiste ce jeu?

JULIEN: C'est un jeu de rôles à identités secrètes qui s'inscrit dans la veine des jeux types «Loups-Garous» [NDR: jeu de rôle très populaire, considéré comme un best seller par les joueurs aguerris]. Plusieurs clans s'affrontent, les Mazzeri contre les Paesani. Selon les conditions de victoire propres à chaque camp, les uns doivent s'emparer du village, les autres le défendre coûte que coûte. Et au milieu de tout ça: de la stratégie, du bluff et du fun!

Certains personnages sont connus comme le mazzeru, la strega, le pastore, d'autres le sont moins, comme le rasponu. Quelles sont les recherches que vous avez menées pour nous les faire découvrir?

J ET F: Des recherches classiques. Nous nous sommes plongés dans les recueils de contes qui garnissaient nos bibliothèques avant de nous en procurer de nouveaux, puis nous sommes intéressés à des travaux universitaires afin de trouver suffisamment de matière et offrir un panorama inté-

ressant de personnages. Nous-mêmes avons découvert des contes et légendes incroyables et un potentiel dingue!

Quels objectifs que vous étiez-vous fixé pour la création du jeu?

J: Ferdinand et moi avons deux impératifs auxquels nous ne voulions pas déroger: faire un jeu le plus local possible et miser sur des illustrations de qualité.

F: À notre sens, Mazzeri a plusieurs dimensions. La première est ludique; c'est un jeu avec cette notion d'amusement propre. La deuxième est culturelle; c'est une introduction aux contes et légendes corses qui font partie du patrimoine immatériel de la Corse. La troisième est sociale: c'est un jeu durant lequel on se retrouve, où l'on partage un moment et où certains rôles impliquent de jouer de façon théâtrale.

Les illustrations du jeu (pour le livret, les cartes, le coffret) sont de Jean-René Derasas. Comment en êtes-vous venus à collaborer ensemble?

Après avoir défini la liste des personnages, nous nous sommes lancés à la recherche d'un illustrateur. Nous avons une idée précise de ce que nous souhaitons, de l'identité graphique, etc. Pour chaque personnage, nous avons recensé différents traits physiques caractéristiques, piochés dans les contes et des inspirations picturales sur divers comptes Instagram et Pinterest. Puis les classiques mots-clés «sorcières», «dragons», «monstres», etc.

J: Nous avons contacté plusieurs illustrateurs et illustratrices en leur demandant deux cartes: U mazzeru et Griffonu, le chasseur. Nous avons reçu les différentes propositions

«Nous nous sommes plongés dans les recueils de contes qui garnissaient nos bibliothèques avant de nous en procurer de nouveaux, puis nous nous sommes intéressés à des travaux universitaires»

LES GRANDS PRINCIPES DU JEU

Mazzeri peut compter jusqu'à 31 participants et requiert un minimum de 5 joueurs, dont un incarnera le Conteur, équivalent du maître de jeu, qui connaît les rôles de chacun. Les autres joueurs sont répartis en deux clans : les Paesani (des villageois, dont certains possèdent des pouvoirs, comme la signadora ou le berger devin) et les Mazzeri (accompagnés d'êtres maléfiques) qui cachent leur véritable nature et sont là pour faucher les âmes des villageois, chaque participant joue un rôle défini par la carte qui lui est attribuée en début de partie. Toutefois, indépendamment de ces deux clans, il existe une troisième catégorie de personnages, les Solitaires, qui rôdent autour du village et n'hésitent pas à se mélanger aux autres clans pour leur voler la victoire. L'objectif des joueurs dépend de leur identité : le but des Paesani est de démasquer, d'éliminer ou de chasser les Mazzeri du village ; celui des Mazzeri est de préserver leur identité secrète et de faucher l'âme de tous les Paesani ; celui des Solitaires est de gagner indépendamment des deux autres clans. Animé par le Conteur, le jeu se déroule selon une succession de nuits et de jours. L'intuition, la recherche d'indices et les plaidoyers face aux accusations vont être les meilleures armes pour gagner. Le jeu comprend un livret, 32 cartes et trois jetons. À partir de 10 ans. ■



et nous avons totalement flashé sur celles de Jean-René Derosas. Nous avons discuté davantage avec lui, il a été très sensible à notre projet. Au-delà de son talent évident et de sa créativité, il a montré un véritable intérêt pour le jeu. Qui a achevé de nous convaincre que c'était le bon choix.

Avec quels financements avez-vous lancé le jeu ?

J : Nous n'avons pas eu de subventions. La première version de Mazzeri est un projet financé uniquement par nos fonds propres. Une fois les textes et les règles rédigés et les illustrations réalisées, nous avons proposé notre jeu à Bernard Biancarelli, directeur éditorial chez Albianna. Il a été intéressé par le projet et nous avons progressivement commencé ce qu'on appelle le travail éditorial, c'est-à-dire procéder à des corrections, des retouches afin d'obtenir une version finale. Puis, en parallèle, Albianna travaille avec un graphiste pour donner corps au projet et se rapprocher sans cesse d'un produit de qualité. Nous avons beaucoup échangé, entre toutes les personnes concernées par le projet, durant ces étapes. Notre objectif étant de commercialiser un jeu de qualité, un vrai bel objet. Une fois, l'identité graphique validée, nous avons démarré la production et enfin la commercialisation avant de nous retrouver, nous l'espérons, sous vos sapins.

Comment expliquez-vous le regain d'engouement pour les jeux de société et notamment les jeux de rôles ?

F : Je pense que les raisons sont multiples et doivent être

contextualisées pour certaines. La fermeture des bars, des boîtes de nuit, due au Covid, a poussé les gens à se retrouver autour d'autres activités. L'abondance de séries, de films, de jeux vidéos sur ce thème de l'heroic fantasy participe également à cet engouement autour du jeu de rôles. Il faut dire que les jeux de rôles offrent de vrais bons moments de rigolade et de partage.

En quoi, selon vous, Mazzeri se démarque-t-il des autres jeux de rôles ?

J et F : Par ses illustrations. Et ses textes, soignés et romanesques. Nous avons voulu proposer une vraie expérience de jeu et nous avons voulu, par différents aspects que nous laissons aux joueurs le plaisir de découvrir, offrir un confort de jeu qui permet de libérer son imagination afin de ne se concentrer que sur la stratégie et ses conséquences... bonnes ou mauvaises.

Envisagez-vous de donner une autre à ce projet, en organisant par exemple des tournois, au sein de centres culturels ou même en milieu scolaire ?

J : Oui, c'est prévu ! Des séances en collège ont lieu également pour présenter le jeu d'un point de vue plus pédagogique. On peut aussi imaginer des tournois où plusieurs villages s'affrontent. De grandes équipes de Mazzeri, d'autres de Paesani. Les potentialités sont infinies !

Travaillez-vous sur d'autres projets ?

F et J : Peut-être d'autres jeux, qui sait ? ■

« La fermeture des bars, des boîtes de nuit, due au Covid, a poussé les gens à se retrouver autour d'autres activités ».

EXPOSITION

Taravo, une rivière en héritage

Chaque rivière a son histoire. Celle du Taravu a débuté il y a 600 000 ans, dans une vallée sombre où un petit ruisseau de montagne a commencé à creuser la roche qui devait devenir un jour sa vallée. Et depuis 8 000 ans, son histoire a partie liée avec celle des hommes. Ainsi, sur 65 kilomètres, au fil de l'eau, c'est aussi une page d'histoire de la Corse qui s'écrit... Depuis 2007, des citoyens, des pêcheurs, des membres d'associations de patrimoine, des randonneurs, des chasseurs, des écologistes, des éleveurs de bétails, des élus, des fondations, des institutions se battent pour que le 1 % des rivières sauvages restant en France soit protégé et préservé. Un fonds pour la conservation des rivières sauvages a été lancé en 2012 en vue de contribuer à l'attribution d'un label : «site Rivières sauvages». Écologue, réalisateur et photographe subaquatique professionnel, Yannick Gouguenheim est également conférencier et formateur en écologie, ses photographies sont primées et publiées à travers l'Europe. En juin 2019, à la demande de la Collectivité de Corse, il a réalisé un reportage subaquatique sur le Taravo. Car, explique-t-il, c'est bel et bien «sous la surface du miroir que l'on retrouve la majeure partie des éléments de la biodiversité liée aux milieux aquatiques ainsi que des paysages ayant une valeur patrimoniale. Celle-ci reste totalement ignorée et pourtant propre à chaque biotope immergé. Les images subaquatiques en eau douce offrent une nouvelle vision de nos territoires».

Jusqu'au 31 décembre 2022. Médiathèque de Petreto-Bicchisano. [04 95 29 83 49](tel:0495298349) & biblio.cg-corsedusud.fr



MUSIQUE

La Traviata

En 2019, pour ses débuts en tant que metteur en scène à l'Opéra Garnier, le comédien, scénariste et réalisateur australien Simon Stone proposait une version très «2.0» de *La Traviata* de Verdi, avec Pretty Yende et Benjamin Bernheim dans les rôles de Violetta et Alfredo. En effet, il choisissait de situer l'intrigue dans un contexte contemporain, à l'heure des réseaux sociaux, des Instagrammeurs et autres Tiktokers. Si l'histoire se déroule toujours à Paris, exit la courtisane de la Belle Époque ; la Violetta de Simon Stone est une influenceuse qui collectionne les abonnés et passe l'essentiel de son temps à scruter ses notifications en échangeant des SMS truffés d'emojis. Elle n'est plus tuberculeuse, mais atteinte d'un cancer, et partage avec ses followers l'évolution de son combat contre la maladie, entre deux pubs, pour le parfum dont elle est l'égérie ou son site dédié à la beauté. Où qu'elle aille -en discothèque, à la campagne, à la terrasse d'un kebab- l'élément central du décor est un écran géant où défilent les messages qu'elle reçoit et envoie à un rythme effréné. Une *Traviata* à la sauce «it-girl», tout en paillettes, selfies et «cœurs sur vous», qui jure son amour via WhatsApp et connaîtra pourtant une fin aussi triste et solitaire que celle de la Violetta du XIX^e siècle. Cette version avait connu un excellent accueil. Dans le cadre de sa participation au musée numérique Micro-Folie, dont il est un des établissements fondateurs, l'Opéra national de Paris propose aux membres du réseau Micro Folie la diffusion gratuite de la captation de cette *Traviata* (certaines scènes peuvent heurter la sensibilité des plus jeunes ainsi que des personnes non averties).

Le 16 décembre 2022, 19 h 30. Spazi culturale Natale Rochiccioli, Cargese. [09 62 61 95 14](tel:0962619514) & www.cargese.corsica/spazi-culturale-natale-rochiccioli/



Amélie Tatti

La soprano Amélie Tatti a grandi à Bastia et s'est passionnée très jeune pour la musique à travers la pratique du piano et de la comédie musicale. Elle s'est également intéressée de près aux arts du cirque en se spécialisant dans le trapèze et le tissu aérien. Après une licence de musicologie à la Sorbonne, elle obtient son diplôme de concertiste à l'École normale de musique de Paris où elle a étudié le chant et la scène lyrique. Elle s'est produite dans les rôles de Susanna (*Le Nozze di Figaro*), Despina (*Così fan tutte*), Papagena (*La Flûte enchantée*) de Mozart, ou Amour dans *Orphée et Eurydice* (Gluck). Lors de la saison 2019-2020, elle est choisie pour tenir le rôle-titre lors de la création à l'Opéra de Montpellier du *Poil de carotte* de Reinhardt Wagner mis en scène par Zabou Breitman, qui lui vaut d'excellentes critiques. Avant de se produire, le 31 décembre, à l'Opéra de Vichy avec la compagnie des Frivolités parisiennes dans la comédie musicale *Normandie*, de Paul Misraki et Henri Decoin, où elle interprète Margaret, elle donnera deux récitals en Corse. Pour le premier, à Ajaccio, elle se produira avec l'Ensemble instrumental de Corse, placé sous la direction de Yann Molénat ; au programme, des extraits de : *La vie Parisienne* d'Offenbach, *Thaïs* de Massenet, *L'Arlésienne* de Bizet, *Casse noisette* de Tchaïkovsky, *My fair lady* de Frederick Loewe et de comédies musicales de Gershwin dont *Porgy and Bess* et *Let'em eat cake*. Puis elle sera à Sartène, en compagnie cette fois de la pianiste Qiaochu Li, pour interpréter des œuvres de Donizetti, Bellini, Massenet, Rossini et Chopin.

Le 20 décembre, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. [04 95 50 40 80](tel:0495504080) & espace-diamant.ajaccio.fr

Le 21 décembre 2022, 18 h 30. Auditorium du centre d'art polyphonique, Sartène. [04 20 03 95 50](tel:0420039550) & www.facebook.com/centrudartipulifonicudicorsica/





CREATION SOCIETE

N° 01



Notaire

Etude de Maîtres

Sophie

CRESPIN-QUILICHINI

François TAFANI

et Isabelle NOUGARET,

Notaires Associés à Porto-Vecchio

(Corse-du-Sud), Route d'Arca

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire Associé, membre de la Société par actions simplifiée « SOPHIE CRESPIN-QUILICHINI, FRANÇOIS TAFANI et ISABELLE NOUGARET, NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un office notarial à la résidence de PORTO-VECCHIO (Corse-du-Sud), Route d'Arca, le 5 décembre 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, d'assurer aux apporteurs une certaine maîtrise des biens tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, en permettant un partage équitable d'un patrimoine entre les héritiers et éviter le régime de l'indivision entre les membres, tout en préservant les droits du conjoint survivant.

Dénomination sociale est :
BARRAUD-BATTISTINI.

Siège social : Porto-Vecchio [20137], 27, route de Salvati, Marina Di Fiori.

Durée : 99 années

Capital social : 540.000 Euros.

Apports en nature, savoir : A PORTO-VECCHIO [20137] 27, route de Salvati, MARINA DI FIORI, La nue-propriété d'une maison cadastrée section AL n° 2 pour 16a 30ca. Formant le lot 242 du lotissement dénommé "MARINA DI FIORI" d'une valeur de 540.000 €.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité de ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés

Les gérants de la société sont : Madame Daphné Marie Lenore Cynthia Rachel BATTISTINI et Monsieur Patrick, Louis, Maurice BARRAUD demeurant à Porto-Vecchio [20137], 27, Route de Salvati, Marina Di Fiori.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 02

CHALAND
GIOVANNONI
AVOCATS ASSOCIES
7, square Stalingrad
13001 MARSEILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte signé par voie électronique en date du 09/12/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : PHARMACIE D'AGOSTA **PLAGE - Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée - **Capital social** : 10.000 € - **Siège social** : Résidence Harmonie - Agosta Plage - 20166 Albitreccia - **Objet social** : Exercice de la profession de pharmacien d'officine telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au RCS. **Gérance** : Madame Laura COQUARD GIUSTINIANI demeurant 20, Allée de la Plage - Résidence du Golfe à 20166 Albitreccia et Monsieur Philippe COQUARD GIUSTINIANI demeurant 40, Résidence Domaine de la Viva - 20166 Albitreccia. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 03

APA ISOL

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1500 euros

Siège social : 30 RT 40, 20117 Cauro

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Novembre 2022 à Cauro, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : APA ISOL **Siège** : 30 RT 40 - 20117 Cauro **Durée** : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS **Capital** : 1500 euros **Objet** : Travaux de Maçonnerie - Isolation de façade - ITE Isolation par l'extérieur - Tous travaux de parement de façades, de Rénovation & Réhabilitation **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Monsieur Axel Maurice BORISSOF, demeurant La Confina N26 - Maniccola Vecchia - Mezzavia - 20000 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature électronique en date du 7 décembre 2022 a été constituée la Société CAMPOMORE, Société Civile de Construction-Vente au capital de 1000 euros, dont le siège social est à Biguglia [20620], ZA Campo Vallone, Lot 10B, ayant pour objet : l'acquisition d'un terrain sis sur la commune de Vescovalo (Haute-Corse), la viabilisation et la construction sur ce terrain d'immeubles en vue de leur vente à tous tiers, en totalité ou par fractions. Monsieur Nicolas Baldassari demeurant 21, rue César Campinchi, 20200 Bastia a été désigné en qualité de Gérant. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. **Toutes les cessions** sont soumises à agrément donné par décision collective extraordinaire des associés.

N° 05

CDL

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2.000.000 euros

Siège social : Lotissement Lorenzi

Quartier Recipello - 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI du 6 décembre 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle de Participations Financières de Profession Libérale de Pharmaciens d'Officine

Dénomination : CDL

Siège : Lotissement Lorenzi - Quartier Recipello - 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2.000.000 euros

Objet : La détention de titres de société d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmaciens d'officine ;

La participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de la même profession ;

Toute autre activité sous réserve d'être destinée exclusivement aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations ;

Et généralement, toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Jean-François Colonna de Leca, demeurant Lotissement Lorenzi - Quartier Recipello - 20200 Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 06

LE BOIS DE L'ORME

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Les Relais de Bravone

20230 Linguizzetta

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LINGUIZZETTA du 1er juillet 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

LE BOIS DE L'ORME

Siège social : Les Relais de Bravone, 20230 Linguizzetta

Objet social : Locations de tous biens immobiliers. Toutes activités de loisir et plein air, organisation de spectacle, de visite, de festival et de réception.

Toutes activités liés à l'agro-tourisme. La ventes d'objet publicitaires et de toutes natures.

Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2000 euros

Gérance : France DUMONT

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 07

socotri

Cabinet d'Expertise Comptable
20240 GHISONACCIA
Tel : 04 95 56 22 36
www.socotri.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 24 novembre 2022, à GHISONACCIA.

Dénomination : PIANURA IMMOBILIER. **Forme** : Société Civile Immobilière.

Siège social : 3, Lot. Fitelle, 20240 Ghisonaccia.

Objet : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la construction, la location, la cession de tous immeubles ou biens immobiliers d'activité ou à usage de bureaux ou à usage résidentiel. La location meublée touristique saisonnière.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Cession de parts et agrément : Librement cessibles entre associés, et agrément pour les autres cessions.

Gérant : Monsieur Anthony FINIDORI, demeurant 3, Lot. Fitelle, 20240 Ghisonaccia

La société sera immatriculée au RCS Bastia.

La gérance,

N° 08

STUDIO MARE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Lugo

20231 Venaco

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Venaco du 09/12/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : STUDIO MARE

Siège : Route de Lugo, 20231 Venaco

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Architecture d'intérieur, agencement et décoration d'intérieur.

Président : Madame Laura FRATANI, demeurant Route de Lugo, 20231 Venaco

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 09

S.A.S U PINATU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 €

Valavo - 20146 Sotta

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 Décembre 2022, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : U PINATU

Capital Social : 500 euros

Siège Social : Valavo - 20146 Sotta

Début d'activité : 12 Décembre 2022

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : Toute activité de démaquillage, nettoyage espace verts, petit terrassement, curage, broyage.

Président : Monsieur Jean Paul CODACCIONI. Né le 22 Juillet 1977 à Ajaccio, demeurant : Vaddi Casalabriva, 20140 Casalabriva, Célébataire.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

ALBORE POSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lotissement St-Joseph
Lavilanelle, 20230 Poggio-Mezzana

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Poggio-Mezzana du 25/11/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : ALBORE POSE

Siège social : Lotissement St-Joseph, Lavilanelle, 20230 Poggio-Mezzana

Objet social : Installation d'appareils de chauffage bois indépendants, vente de tout appareils de chauffage bois indépendants ainsi que tous produits se rapportant à l'activité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance :

Monsieur David FOURNIER MORELLINI, demeurant Lotissement St-Joseph, Lavilanelle, 20230 Poggio-Mezzana ; Monsieur Michaël VERDIER, demeurant Quartier Sottano, 20239 Murato.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 07/12/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CORSE PLANS PC

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 300 euros

SIÈGE : Casamozza, 20243 Prunelli Di Fiumorbo

OBJET : Prestation de métreur dessinateur, consultant, conseil définition de projets, réalisation de dessins et plans. Estimatif, chiffrage de travaux et définition des budgets. Assistance à la maîtrise d'ouvrage, suivi de chantier et coordination de travaux.

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

PRESIDENT : Monsieur Mondoloni Dominique, Augustin, Roch, demeurant Casamozza, 20243 Prunelli Di Fiumorbo.

Directeur Général : Monsieur AGOSTINI Julien, Pierre demeurant 8, Immeuble Feminniccia, 20240 Ghisonaccia.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2022, il a été constitué une SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CARABELLA

Siège social : Ciniccia, Sappara Maggiore, 20170 San Gavino Di Carbini

Objet social : Acquisition, vente exceptionnelle, prise à bail, avec ou sans promesse de vente, location de tous terrains et immeubles ; Mise en valeur de tous immeubles, par l'exécution de tous travaux généralement quelconques et, notamment, par l'édifica-

tion de toutes constructions ; Propriété, administration et exploitation directe ou indirecte de tous immeubles bâtis ou non bâtis qui seront apportés à la société au cours de la vie sociale ou acquis par elle.

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 (apports en numéraire)

Chaque part donne droit au vote et à la représentation dans les Décisions collectives.

Parts sociales librement cessibles entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable d'une assemblée générale convoquée à cet effet par la gérance.

Gérance : Jean Charles PAPI, demeurant rue du Stazzale, 20137 Porto-Vecchio et Elodie GABRIELLI, demeurant à Ciniccia, Sappara Maggiore, 20170 San Gavino Di Carbini

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 02 Décembre 2022, à LECCI (2A), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

U SPUNTINU NOVU « CHEZ MAX »

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1000,00 euros

SIÈGE : 216, Stada Di Suarteddu Di Capu - 20137 Lecci

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La restauration traditionnelle et spécialités corse, le débit de boisson sur place ou à emporter.

- La vente de plats et menu en système traiteur.

- Plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social tant en France qu'à l'étranger.

- La prise en location gérance de toutes activités se rapportant à l'objet social.

DURÉE : 99 années

GERANT : Monsieur MAX THIERRY GIOVANNANGELI, demeurant à : 216, Strada Di Suarteddu Di Capu, 20137 Lecci

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

A CASA DI GIULIA

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : 9, rue de l'Archipel, Le Crête 1, Entrée A, 20090 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation, commerciaux, professionnels la gestion, l'administration et la mise en location desdits biens, la prise de participation sous quelque forme et quel moyen que ce soit, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Cession de parts : Toute les cessions sont soumises à agrément.

Capital social : 1000 Euros

Gérance : Monsieur PINNA Richard demeurant route de la Carosaccia, 20090 AJACCIO et Madame GREGORY Tania demeurant 9, rue de l'Archipel, Entrée A, 20000 AJACCIO.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

NOSTRALIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Paratella
Casamozza - 20290 Lucciana

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LUCCIANA du 09/12/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : NOSTRALIS

Siège : Lieu-dit Paratella, Casamozza, 20290 Lucciana

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : Les activités de :

- Fabrication, transformation et vente en gros et demi gros de produits du terroir,

- Fabrication et vente en gros et demi gros de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 3 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Alain VALENTINI, demeurant Lotissement E Coste, Chemin de Mucchitana, 20200 Ville Di Pietrabugno

Directrice générale : Madame Valentine BELGODERE, demeurant Village, 20213 Penta Di Casinca

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé à CALVI en date du 08/12/2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination : P P J T

Capital Social : € 2000,00

Siège : Route de Calenzana - Lieu-dit Campo Longo - 20260 Calvi

Durée : 70 années

Co-Gérance : PANNETON Jean François demeurant 31, Avenue Bella Vista, 20260 LUMIO et PANNETON Philippe demeurant 11, Les Chênes Verts, 20260 LUMIO

Objet : Propriété, l'administration d'immeubles apportés à la société, construits ou acquis par elle, l'achat la vente, la location, la gestion de tout bien immobilier

Immatriculation : Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis unique, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 13/12/2022, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

DR TAFANI STEPHAN

Durée : 99 ans

Siège social : La Rocade - Quartier Campicicoli - 20137 Porto-Vecchio

Capital social : 1000 €

Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession de médecin.

Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.

Elle peut accomplir toutes les opérations civiles, financières, immobilières et mobilières, qui se rattachent à son objet social et sont de nature à favoriser son activité

Gérant : Monsieur Stéphane, Roch, Dominique TAFANI, spécialiste en médecine générale, né le 26 août 1975 à PORTO-VECCHIO [20137], de nationalité française, inscrit à au tableau du conseil départemental des médecins de la Corse du Sud, sous le numéro 1271, demeurant et domicilié Quartier Sparivutuli - Hameau de Précojo - 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**MODIFICATION
GERANT**

N° 18

SARL DELTA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622 Euros
Siège social : Bât 24 - Cité Aurore
20600 Bastia-R.C.S Bastia 420880437

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01/12/2022, les associés de la SARL DELTA ont décidé de nommer à compter de ce jour, pour une durée illimitée, M. Michel BONIFACI, demeurant Résidence Green Avenue, Chemin du Macchione, Bât B à BASTIA [20600], Gérant de la société en remplacement de Monsieur Philippe BONIFACI gérant démissionnaire.

Pour avis, la gérance.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 19

CURSINU WEAR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 11000 euros
Siège social : Vaccajola
rue Pierre Andreani, Imm. Mosconi
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 91985225100017

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée CURSINU WEAR a décidé de transférer le siège social de Vaccajola, rue Pierre Andreani, Immeuble Mosconi, 20137 PORTO-VECCHIO au Village Quartier Pianiccia, 20135 CONCA à compter du 01/10/2022 et de modifier en conséquence l'article Article 4 - siège social des statuts.

Pour avis, Le Président.

SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'HOTEL IMPERIAL
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 36.800 euros
Siège social : 6, Boulevard Albert 1er
20000 Ajaccio
438 094 302 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 24/11/2022, l'**A.G.E. des associés de la société à responsabilité limitée SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'HOTEL IMPERIAL a décidé de transférer le siège social** du : 6, Boulevard Albert 1er, 20000 AJACCIO au : 6 Quai Napoléon, 20000 AJACCIO à compter du 24/11/2022, et de modifier en conséquence l'**article 4** des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 21

AVIS

Aux termes de l'AGE du 03/11/2022, les associés de la **SC A SULANA NOVA** au capital de 2400 euros, immatriculée sous le numéro 491 857 074 RCS AJACCIO, **ont décidé de transférer le siège social**, à compter de cette même date, de CARGESE (20130), Rue Marbeuf à LA ROCHE DE GLUN (26600), 395 ch. de Chasseroux. Les **statuts** ont été corrélativement modifiés. En conséquence, **la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation** au RCS de ROMANES.

Pour avis.

N° 22

SUD MAREE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 45734.71 euros
Siège social : Lieu-dit Longone
20169 Bonifacio
381 382 811 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés en date du 1er Juillet 2022, la résolution suivante a été adoptée :

Le siège social a été transféré à l'adresse suivante :
Lieu-Dit MUSELLA - 20169 BONIFACIO.
Le **dépôt légal** sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 23



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN
Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79 / Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE du 28/04/2022, les associés de la société « **SUVIERCO** », SARL au capital de 60.979,61 € dont le siège est Lieu-dit Vibici, Route de Nota, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 339 469 975], **ont décidé d'étendre l'objet social de la société**, à compter du même jour, à la production et la vente d'électricité. **L'article 2** a été modifié en conséquence. Les associés ont également décidé de modifier l'**article 7** afin de mettre à jour les statuts suite à la conversion du capital en euros.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

PIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social :
5, Boulevard Auguste Gaudin
20200 Bastia-882113210 RCS Bastia

Suivant délibération en date du 27.10.2022, l'**Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée** à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet social de la société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

La dénomination quant à elle devient :
« STUDIO PIA »

Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : Monsieur Pierre-Louis, Marie, Alexandre FILIPPI, demeurant 6, rue César Campinchi, 20200 BASTIA,
Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Pierre-Louis, Marie, Alexandre FILIPPI, demeurant 6, rue César Campinchi, 20200 BASTIA, et Madame Céline, Marie, Marcelle JESBERGER (épouse FILIPPI).

Pour avis, Le Président.

MATTERHORN

Société à Responsabilité Limitée
Transformée

En Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros
Siège social :
386, Bd Marie Jeanne Bozzi
Villa Millelli, 20166 Grosseto-Prugna
821 379 153 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 23/11/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, **a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée** à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Monsieur Jean-Christophe FERTILLE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un Président : Monsieur Jean-Christophe FERTILLE, demeurant 386, Villa Millelli, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna.

Pour avis,
Le Président.

**DICOMAT**

SASU au capital de 200.000 €
Siège social : RN 193, Valrose
20290 Borgo
300 643 434 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01/12/22, l'associé unique a décidé :
- de proroger de quarante-neuf (49) années la Société, soit jusqu'au 7 octobre 2072 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, Le Président.

ANTOINE AMENAGEMENT PAYSAGER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 31.200,00 euros
Siège social : Renajolo de Palavesa
6, Lotissement les Arbousiers
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 834 631 244

Aux termes d'une décision en date du 05 décembre 2022, l'associé unique a décidé, à compter du 1er janvier 2023 :
- de modifier son objet social, lequel est désormais le suivant :

Tous travaux d'aménagement intérieur, second-œuvre, travaux relatifs à la mise en place de terrasses en bois et tous petits travaux en bois, services annexes mineurs et de construction (préparation du terrain, murs de soutènement, allées piétonnières, etc...).

- de changer de dénomination sociale, laquelle est désormais « ANTOINE TRAVAUX D'INTERIEURS »,
Et de modifier en conséquence les **articles 2 et 3** des statuts.

Pour avis, Le Gérant.

MAPIMMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 571.500,00 €
Siège social : Lieu-dit Ogliastrone
Villa MINICONI Pierre - 20167 Afa
329 768 188 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2022, il résulte que :

Le capital social a été augmenté d'une somme de cinq-cent quarante mille 540.000 euros, **pour être porté de** 31.500 euros **à** 571.500 euros par apports en numéraire.

Cette augmentation est réalisée par création de trente-six mille (36.000) parts sociales nouvelles de quinze (15) euros, numérotées de 2101 à 38100 et attribuées aux associés.

Les **parts sociales** nouvellement créées seront assimilées aux parts sociales anciennes et assujetties à toutes les dispositions statutaires.

Elles jouiront des mêmes droits à compter du 30 octobre 2022.

Les **articles 6 APPORTS et 7 CAPITAL SOCIAL** des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 30/10/2022 celle suivante : MAPIMMO. **L'article 3** des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79 / Fax : 04.95.38.54.71

Par décision en date du 22/11/2022, l'associée unique de la société « **SORTELLE ELECTRICITE SUD CORSE** », SASU au capital de 1500 euros, dont le siège est Chemin d'Agnaredda, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 794 139 170], **a décidé d'étendre l'objet social de la société**, à compter du même jour, à la vente et la pose de panneaux photovoltaïques. **L'article 4** a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

PUESIA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Immeuble le Panoramique
Les Aloès II - Balestrino
20000 Ajaccio
794 304 782 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 24/11/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

1 - de modifier l'objet social et l'article 2 des statuts par :

- L'acquisition de tous immeubles et de tous terrains et exceptionnellement leur vente,

- L'administration et l'exploitation par la location ou autrement des biens acquis,

- L'entretien et éventuellement l'aménagement de ces biens et généralement toutes opérations et plus généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet

pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société, comme l'emprunt pour acquérir ou améliorer les immeubles sociaux.

2 - de transférer le siège social du Imm. le Panoramique, Les Aloès II, 20000 AJACCIO au 6, rue Maréchal Ornano, 20000 AJACCIO.

Et de modifier l'**article 4** des statuts. **Modifications** seront faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

SOCIETE RF CORSE LOCATION

SARL au capital de 7.622,45 euros
Siège Social :
Port de Plaisance Rogliano
20248 Macinaggio
RCS Bastia 384 830 949

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET CHANGEMENT DE GERANT

Par AGE du 5 décembre 2022, **le siège social a été transféré** 23, rue Pierre Butin à 95300 PONTOISE et Madame Catherine SITRI-FARGE demeurant 21, rue de Paris, 95300 Livilliers **a été nommée Gérant en remplacement** de Monsieur Alain TOUREL, demeurant 132 Route de la Reine, 92100 BOULOGNE. **L'inscription modificative** sera effectuée au RCS de PONTOISE.

SAS ENTREPRISE CICCOLINI

Société par Actions Simplifiée
Siège social : 20148 Cozzano
RCS : Ajaccio 433 7441 90

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2022, l'associé unique de la SARL CICCOLINI FRERES a décidé de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 3 décembre 2022, l'extension de l'objet social et la modification de la dénomination. Cette transformation et les modifications de l'objet social et de la dénomination entraînent la publication des mentions suivantes :

*** Forme :**

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée.

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

*** Objet Social : Ancienne mention :****La Société a pour objet :**

- Travaux publics - Assainissements - Adduction et tous travaux de viabilité.
- Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Nouvelle mention :**La Société a pour objet :**

- Travaux publics - Assainissements - Adduction et tous travaux de viabilité.
- Opérations de réalisations et prestations de services dans le Bâtiment.
- Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

*** Dénomination : Ancienne mention :** SARL CICCOLINI FRERES

Nouvelle mention :

ENTREPRISE CICCOLINI

*** Administration :**

Ancienne mention : Le gérant Mr CICCOLINI Jean-Philippe

Nouvelle mention : Mr CICCOLINI Jean-Philippe est nommé président

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. **Chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément :** Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Mention** sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

CHANGEMENT DE DENOMINATION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 décembre 2022, les associés de la Société à responsabilité limitée Société d'exploitation de l'Hôtel d'Europe au capital de 8000 euros, dont le siège est au SAINT-FLORENT (20217) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 451 772 289 000 18 **décident de modifier sa dénomination sociale qui devient GIOIA au lieu de** société d'exploitation de l'Hôtel d'Europe.

L'article 3 des statuts étant modifié.

Pour avis, Le Gérant.

U CACCIATORE

Société à Responsabilité Limitée A Associé Unique
Au capital de 7800 Euros

Siège social :

11, Avenue Maréchal Sébastiani

20200 Bastia

RCS Bastia : 529 206 062

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 13 décembre 2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 13 décembre 2022, sans création d'un être moral nouveau et d'adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée, son objet social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 7800 Euros. Il est divisé en 780 parts sociales de 10 Euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 7800 Euros. Il est divisé en 780 actions de 10 Euros.

Forme :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée.

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration :

Anciennes mentions : Monsieur Christian PASQUALINI, Lieu-dit Vignale, Plaine de Venzolasca, 20215 VENZO-LASCA - GERANT.

Nouvelles mentions : Monsieur Christian PASQUALINI, Lieu-dit Vignale, Plaine de Venzolasca, 20215 VENZO-LASCA - PRESIDENT.

Mentions complémentaires : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

SEKA TRANSACTIONS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Lieu-dit Scagazzo

Hameau de Vix - 20240 Ventiseri

RCS Bastia 888 056 652

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21.11.2022, il résulte que : Monsieur Sébastien, Noël ANDREANI, demeurant Casamozza, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Mickaël HOUBERDON, démissionnaire.

L'article 35 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Mickaël HOUBERDON a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Sébastien, Noël ANDREANI.

De plus, aux termes de la même assemblée, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée SEKA TRANSACTIONS a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit Scagazzo, Hameau de Vix, 20240 VENTISERI au Zone Industrielle de Travo, Chez Corse Piscine et Spas, 20240 VENTISERI, et ce à compter du 21.11.2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

DISSOLUTION LIQUIDATION**Olivier PELLEGRINI**
Avocat

Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia

Tel 04 95 32 05 85

Pellegrini.olivier@orange.fr

TORRACCIA

Société Civile en liquidation

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Sorbo-Occagnano

20213 Querciolo

Siège de Liquidation :

Sorbo-Occagnano, 20213 Querciolo

400 820 767 RCS Bastia 20600

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/11/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/11/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Claude GIARETTA, demeurant SORBO-OCAGNANO, 20213 QUERCIOLO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le **siège de la liquidation** est fixé SORBO-OCAGNANO, 20213 QUERCIOLO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

CORS'ECOLOGIE CONSEIL

800650145 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Vanessa MARCHIONI, demeurant les Jardins de Suartello - Bât E - 20090 AJACCIO, ancienne Présidente et seule associée, a été nommée en qualité de liquidatrice, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le **siège de la liquidation** est fixé Hameau Lugo, chez M et Mme MARCHIONI, 20231 VENACO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

PETRA ROSSA

Société Civile de Construction Vente

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Porto-Vecchio 20137

Rte Nationale - RN 198

Rond-Point de Lecci

Siège de liquidation :

Rond-Point de Lecci, 20137 Lecci

849 322 581 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur ISONI Nicolas, demeurant route de Benciugnu, 20137 LECCI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le **siège de la liquidation** est fixé Rond-Point de Lecci, 20137 LECCI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

A PIAGHJA BIANCA

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7700 euros

Siège social : C/O Mr Gérard Clair

Résidence Les Remparts

Bd Wilson, 20260 Calvi (Corse)

449 665 173 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2022 la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :

- Monsieur FULVIO LORENZELLI, demeurant à LUMIO [Corse], MARINE DE SAN AMBROGGIO, APT 26,

- Monsieur GIUSEPPE CARZOLI, demeurant 41, Via Villaggio Artigiano, 41027 MODENA PIEVE PELAGO, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CALVI [Corse] C/O MR GERARD CLAIR, RESIDENCE LES REMPARTS, BD WILSON.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le **dépôt des actes et pièces relatifs** à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

E3C

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route du Macchione
Résidence U San Michèle
20600 Bastia
892 332 875 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2022 : Les associés ont décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 14 novembre 2022 et **sa mise en liquidation**.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur, Monsieur Stéphane LENOIR, demeurant lieu-dit MEZZAVIA à RUTALI (20239), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le **siège de la liquidation** est fixé lieu-dit MEZZAVIA à RUTALI (20239), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le **dépôt des actes et pièces** relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 41

EARL FUNTANELLA

EARL au capital de 16.474 €
Siège social : Pratanone
20123 Cognocoli-Monticchi
418 125 605 RCS d'Ajaccio

Le 30/09/2022, l'AGE a décidé la **dissolution anticipée** de la société, **nommé liquidateur** Mme Brigitte WEISS, Pont de Calzola, 20140 CASALABRIVA et **fixé le siège de liquidation** au siège social. La correspondance est à adresser à WEISS Brigitte, Pont de Calzola, 20140 Casalabriva.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 42

ASTHERM

531 524 478 RCS Bastia
SARL en liquidation
Au capital de 3000 €

Siège de la liquidation :

Lieu-dit Lucitello - 20253 Barbaggio

L'assemblée générale du 31 Décembre 2019 a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur Eric MEMON de son mandat de liquidateur et **prononcé la clôture** des opérations de liquidation.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 43

EARL FUNTANELLA

EARL au capital de 16.474 €
Siège social : Pratanone
20123 Cognocoli-Monticchi
418 125 605 RCS d'Ajaccio

Le 30/09/2022, l'AGE a **approuvé** les comptes de liquidation, **déchargé** le liquidateur Mme Brigitte WEISS, Pont de Calzola, 20140 Casalabriva de son mandat et **constaté la clôture** des opérations de liquidation à compter du 30/09/2022.

Radiation au RCS d'Ajaccio.

MARFISOLA

SARL au capital de 2000 euros
Siège : Village
20243 Prunelli Di Fiumorbo
Siège de Liquidation : Village
20243 Prunelli Di Fiumorbo
800296618 RCS Bastia

L'AGE réunie le 7 novembre 2022 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Félix Jean SIMEON DE BUOCHBERG, demeurant rue du Maquis, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le **siège de la liquidation** est fixé Village, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'article 5 des statuts relatif à la durée de la Société a été modifié en conséquence.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur.



N° 45

A BISCOTTA

SARL en liquidation
Au capital de 10.000 euros
Siège de liquidation :
Hameaux d'Aghiola - Pietrosella
20166 Porticcio
452 030 398 RCS Ajaccio

L'AGE réunie le 15/10/2022 a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter de ce jour et **sa mise en liquidation amiable** sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Marie Joséphine MARI (épouse JEUNE), demeurant Lieu-dit Bartoletto, Saint Jean de Pisciatello, 20117 ECCICA-SUARELLA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le **siège de la liquidation** est fixé Hameaux d'Aghiola, Pietrosella, 20166 PORTICCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

PETRA ROSSA

Société Civile de Construction Vente
En liquidation au capital de 1000 euros
Siège social : Porto-Vecchio 20137
Rte Nationale - RN 198
Rond Point de Lecci
Siège de liquidation :
Rond-Point de Lecci - 20137 Lecci
849 322 581 RCS Ajaccio

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 2 décembre 2022 au rond-point de Lecci, 20137 LECCI a **approuvé** le compte définitif de liquidation, **déchargé** Monsieur ISONI Nicolas, demeurant route de Benciugnu, 20137 LECCI, de son mandat de liquidateur, **donné** à ce dernier quitus de sa gestion et **constaté la clôture** de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 47

AVIS

Par acte SSP en date à BASTIA du 1er Novembre 2022, Madame **Paule SANTINI** Veuve BENZONI représentant la succession de Monsieur **Joël BENZONI** décédé le 7 Mai 2022, et demeurant Chemin de Casabiti - Lieu-dit Castellaccia à BIGUGLIA (20620) a **donné en location-gérance** à la **SASU GARAGE BENZONI**, en cours d'immatriculation au Registre des Métiers de BASTIA (2B - Haute-Corse) dont le siège social est sis Garage Benzoni - 2, Rue Jules Mondoloni à BASTIA (20600) et représenté par Monsieur Julien, Loris SERDJANIAN en sa qualité de Président - **un fonds artisanal** d'entretien et réparation de véhicules automobiles légers - SIREN 397 431 909 sis Avenue de la libération - Ponte Prado à BASTIA (20600) **pour une durée** de 1 an à compter du 1er Décembre 2022, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

P.U.I.

N° 48

**RESILIATION
DE LOCATION-GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de Station Service sis et exploité Avenue Paul Doumer, 20220 ILE-ROUSSE, consentie par acte SSP en date à BASTIA le 13 avril 2015 par la **SARL ESSO ILE-ROUSSE**, société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 € dont le siège social se situe Avenue Paul Doumer - 20220 ILE-ROUSSE, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°403 126 600, représentée par son co-gérant M. FERRANDI Henri. **A la Société ESSO FALCONETTI**, société à responsabilité limitée au capital de 5000,00 € dont le siège social se situe 8, Avenue Paul Doumer - 20220 ILE-ROUSSE, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 811 164 953, représenté par son gérant M. FALCONETTI Pierrot, **A pris fin** à la date du 30 novembre 2022 par **résiliation amiable** du contrat de location gérance.

Pour unique avis signé,

Par la SARL ESSO ILE-ROUSSE, le bailleur.

**RESILIATION
DE LOCATION-GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de Station Service sis et exploité Ldt Pian d'Aregnu - 20214 CALENZANA, consentie par acte SSP en date à BASTIA le 19 Février 2015 par la Société **RELAIS DE CALENZANA**, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 € dont le siège social se situe Parc d'Activité Purettonne - 20290 BORGIO, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°803 476 456, représentée par son co-gérant M. FERRANDI Henri.

A la Société CALENZANA SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 5000,00 € dont le siège social se situe Ldt Pian d'Aregnu - 20214 CALENZANA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 803 476 456, représenté par son gérant M. CHARTIER Gilbert,

A pris fin à la date du 30 novembre 2022 par **résiliation amiable** du contrat de location gérance.

Pour unique avis signé,

Par la SARL RELAIS DE CALENZANA le bailleur.

**AVIS
RECTIFICATIF**

N° 50



Notaire

**Maître Marie-Carole
CASU-PADOVANI**

Notaire à la Résidence E Purette
Route d'Ajaccio - 20250 Corte
Téléphone : 04 95 46 21 33
Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans « l'informateur Corse Nouvelle » n°6952 du 18 novembre 2022 **concernant la donation entre vifs** suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 17 octobre 2022, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 26 octobre 2022 volume 2022 P numéro 9874 Madame **Madeleine COGNETTI** née à PIEDIGRIGGIO (Haute-Corse) le 15 janvier 1949 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 329644678 a **donné** à Monsieur **Noël BEVERAGGI** né à CANNES (Alpes-Maritimes) le 21 janvier 1977. **Un fonds de commerce** de "DEBIT DE BOISSONS, TABACS LOCATION ET VENTE EN GROS DE CASSETTES VIDEO" connu sous le nom de "CAFE DE LA GARE ESPACE CORSE VIDEO" situé et exploité à MOROSAGLIA, PONTE-LECCIA (20218), **Il convient d'ajouter** : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à CORTE, en l'étude de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, où domicile a été élu.

Pour unique insertion,

Le Notaire.

N° 51

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence ALP00562895 parue dans **INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**, le 09/12/2022 **concernant** Mme ALBERTINI Pasquine, **lire 5**, bis avenue Président Pierrucci **en lieu et place de 7**, bis avenue Président Pierrucci.

AVIS D'ATTRIBUTION**APPEL D'OFFRES OUVERT****MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 140.000 € HT****CCIC/DC/2022.004****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**CORRESPONDANT :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :**

Services généraux des administrations publiques

Objet de l'accord cadre :

L'accord cadre est relatif à la location, entretien et maintenance de matériels de reprographie numérique noir et couleur pour l'ensemble des sites de la CCI de Corse.

Durée de l'Accord Cadre :

48 mois non-renouvelables à compter de la date de notification du contrat.

Lieux d'exécution :

Ajaccio, Propiano, Bonifacio, Porto-Vecchio, Bastia, Poretta, Ile-Rousse, Calvi, Corté et Ghisonaccia

Nomenclature Européenne CPV :

30121100-4/Photocopieurs

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Location, entretien et maintenance de matériels de reprographie numérique noir et couleur pour l'ensemble des sites de la Haute-Corse.**Lot 2 :** Location, entretien et maintenance de matériels de reprographie numérique noir et couleur pour l'ensemble des sites de la Corse du Sud.**Mode de passation de l'accord cadre :**

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, et R2113-1, R2124-2.1° ; R2161-3.2°, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attribuable**L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles** conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans minimum et maximum annuel pour chacun des lots.**Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :**

* Valeur technique [50%] appréciée à l'aune de :

- La pertinence technique et l'adéquation du matériel proposé avec les spécifications demandées aux documents fiches techniques et configurations.

* Coût de la location et de la maintenance [40%]

* Coût des prestations de maintenance et réactivité du SAV [10%]

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 02 juin 2022.

Nombre d'offre reçue pour le lot 1 : 02**Nombre d'offre reçue pour le lot 2 : 02****Nom et adresse de l'attributaire du lot 1 :**La procédure est déclarée **INFRUCTUEUSE** car les offres reçues ont été jugées irrégulières puisqu'elles ne respectent pas les exigences formulées dans les documents de la consultation en particulier parce qu'elles sont incomplètes, toutes deux, notamment car elles ne répondent pas aux minimas demandés dans le CCTP concernant la résolution technique 1200*1200 dpi réelle.**Nom et adresse de l'attributaire du lot 2 :**La procédure est déclarée **INFRUCTUEUSE** car les offres reçues ont été jugées irrégulières puisqu'elles ne respectent pas les exigences formulées dans les documents de la consultation en particulier parce qu'elles sont incomplètes, toutes deux, notamment car elles ne répondent pas aux minimas demandés dans le CCTP concernant la résolution technique 1200*1200 dpi réelle.**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.39**Service auprès duquel le dossier peut être consulté :**Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.39**ORGANE CHARGÉ DES PROCÉDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 13 décembre 2022.**Date d'envoi du présent avis : Le 13 décembre 2022.****SCP MORELLI - MAUREL & ASSOCIES**

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 - 20000 Ajaccio

Tél : 04.95.21.49.01

Mail : contact@corsicalex-avocats.com**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES****AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR****ADJUDICATION LE****MERCREDI 18 JANVIER 2023 à 8H 30****AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO**

4, Boulevard Masséria - 20000 AJACCIO

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE**Département de la Corse du Sud - commune d'Ajaccio,**

En l'ensemble immobilier « Helios », résidence des Iles, cadastré CL 423 (5a 07ca) et CL 425 (73a 62ca),

- Le lot 913 : cave au 1er étage de 4,40m2 (numéro 91),

- Le lot 942 : appartement au 7ème étage à gauche de l'escalier du bâtiment E de 83,30m2 « Carrez » et 13,03m2 hors « Carrez », comprenant une entrée, cuisine, salle de bain, WC, 2 chambres, séjour / salle à manger et rangement, loggia et terrasse.

MISE A PRIX : 42.000 €**Visite des lieux** par le ministère de Maître Roberto RUDI - KALLIJURIS [Tel : 04.95.20.93.72], le jeudi 22 décembre 2022 de 10 H à 12 H.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli-Maurel & Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Fait et rédigé à AJACCIO,

Le 1er décembre 2022.

POUR EXTRAIT.

[201100132s3].

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**COMMUNE DE ROGLIANO - 20247****CONSTATATION D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**Par un procès-verbal provisoire en date du 16 septembre 2022, **il a été constaté l'état d'abandon manifeste des parcelles cadastrées K480-481** situées au hameau de Magna Suttana d'une superficie de 78 ca et 50 ca appartenant à Monsieur Barbolini Jean-Paul, à la succession de Madame Barbolini Claudette et à la succession de Monsieur Serge Barbolini. Le procès-verbal et ses annexes peuvent être consultés en mairie dans les conditions suivantes : sur place du lundi au samedi de 09h à 12h soit par demande par mail secretariat@rugliano.corsica ou par courrier adressé à la Mairie de Rogliano, 20247 Rogliano.

Fait à Rogliano,

Le 07 décembre 2022,

Le Maire, Patrice QUILICI.

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE**APPEL D'OFFRES OUVERT****MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 140.000 € HT****CCIC/DG/2022.071****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45**Correspondant :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45**Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :**

Services généraux des administrations publiques

Objet de l'accord cadre :

L'accord cadre concerne la fourniture de papier et autres articles de papeterie pour l'ensemble des sites de la Haute-Corse de la CCI de Corse.

Durée de l'Accord Cadre :

Quatre ans ferme et non renouvelable.

*** Lieux d'exécution :**Hôtel Consulaire, Nouveau Port - Bastia,
Aéroport International de Bastia-Poretta, Route de l'aéroport, 20290 Lucciana,
Port de Bastia, Quai du Terminal Nord, Le nouveau Port, Bastia,
Campus Formation, Lieu-dit Strada Vecchia, 20290 Borgo,
Aéroport de Calvi Sainte Catherine, Route de Calenzana, 20260 Calvi,
Antenne de Calvi, Immeuble U Stagnu, 20260 Calvi,
Port de l'Île-Rousse, Gare Maritime, 20220 l'Île-Rousse,
Antenne de Balagne, Route du Port, 20220 l'Île-Rousse.**Nomenclature Européenne CPV :**30197600-2 / papier et cartons traités ;
30197630-1/ Papier d'impression ;
30199230-1/ Enveloppes**Caractéristiques principales :**

il s'agit de ramettes de papier, des enveloppes et autres accessoires de papeterie aux différents services de la Haute-Corse de la CCI de Corse.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**Mode de dévolution de l'accord cadre :**

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, et R2113-1, R2124-2.1° ; R2161-3.2°, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4-2°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire**L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles** conformément aux dispositions de l'article R2162- 2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans minimum et maximum annuel de 15.000 €uros HT.**L'avis concerne un accord cadre.****Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :**- Les articles R2191-3 à R2191-62 du Code de la Commande publique.
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts à l'ensemble des sections comptables.**Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :**

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro**Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement** sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.**Les candidats devront déposer leur dossier de candidature** sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>)**Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres :*** Le 16 janvier 2023 à 10 heures****Critères de sélection des candidatures :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * De leurs garanties financières
- * De leur capacité technique,
- * De leurs compétences et moyens professionnels,
- * La liste de références relatives à la réalisation des prestations.

Critères de jugement des offres :**Les offres seront examinées par le Pouvoir Adjudicateur selon les critères suivants :**

Le prix de la fourniture (65%)

La valeur technique (35%) appréciée à l'aune de :

- Certification Qualité (à préciser).
- La qualité des produits au regard des échantillons fournis.
- Les délais de livraison.

Durée de validité des offres : 06 mois**Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur :** 2022.053**Renseignements administratifs et techniques complémentaires :**

Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat

(<https://www.marches-publics.gouv.fr>)**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr :

- * D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,
- * D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
- * Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
- * Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 13 décembre 2022.**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 13 décembre 2022.**PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD****DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES****AVIS AU PUBLIC****CONSULTATION RELATIVE A LA MODIFICATION
D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE
ET D'AMÉNAGEMENT POUR UN ÉQUIPEMENT
DE DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE
LES INCENDIES SUR LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO****La commune de Porto-Vecchio bénéficie d'une servitude de passage et d'aménagement pour la piste dite de la Pascialella** au titre de son statut d'équipement de défense des forêts contre les incendies (arrêté n°2012223-0002 du 10 août 2012).

La nécessité de compléter l'équipement par des aménagements connexes (aires de retournement) et de corriger quelques divergences d'implantation cadastrale conduisent à modifier cette servitude.

Le dossier relatif à cette modification sera consultable au service urbanisme de la commune de Porto-Vecchio, 2, rue Giudice-di-Cinarca, du lundi 2 janvier 2023 au jeudi 2 mars 2023, de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 [sur RV au 04.95.70.95.34].**Pendant ce délai, les propriétaires ou ayants droit pourront faire connaître, par écrit, leurs observations** au Préfet de la Corse-du-Sud, Direction départementale des Territoires - Service risques eau forêt - Terre Plein de la Gare - BP 408 - 20302 Ajaccio Cedex 1.

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT**CCIC/DC/2022.028**
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**CORRESPONDANT :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

Objet du marché :

Appel à candidature relatif l'achat d'un chariot élévateur électrique pour le Port de Commerce de Bastia.

Durée du marché : 12 mois**Lieux de livraison :** Port de Bastia**Nomenclature Européenne CPV :**

42415110-2/Chariots élévateurs

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la fourniture à pied d'œuvre d'un chariot élévateur dont les caractéristiques principales sont exposées dans le bordereau de prix.

Mode de dévolution du marché :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande Publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2161-21, R2161-22, R2161-23 du Code de la Commande Publique.

Critères de jugement des offres du marché :

Prix de la fourniture (60%)

Délai de livraison de la fourniture (40%)

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 10 juin 2022

Nombre de candidature reçue : 05**Nombre d'offre reçue :** 02**Nom et adresse de l'attributaire :**SAS SO.LO.MAT
CS 50188
13344 MARSEILLE CEDEX 15**Date de notification du marché :** Le 08 décembre 2022**Prix du marché :**

Pour un montant 31.150 € HT

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.39**Service auprès duquel le dossier peut être consulté :**Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.39**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,
Place Félix Baret
CS 80001,
13282 MARSEILLE Cedex 06**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 13 décembre 2022.**Date d'envoi du présent avis :** le 13 décembre 2022.**DERNIERES
MINUTES**

N° 58

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signatures privées en date à Ajaccio [20000], du 15/06/2021, enregistré à AJACCIO, le 16/06/2021, Dossier 2021 00023367 référence 2A04P31 2021 A 00728.

La société dénommée «**PASANDCH-RIS**», SARL au capital de 7.700,00 euros ayant son siège social sis 10 Rue des Glacis, 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS AJACCIO 444 442 578, représentée par Mtr Jean-Pierre CELERI agissant en qualité de liquidateur judiciaire désigné à cet effet par jugement du Tribunal de Commerce d'Ajaccio le 27/01/2020,**A VENDU A :**La société dénommée «**GJD AIACCUI**», SARL au capital de 10.000,00 euros ayant son siège social sis, 6 quai Napoléon, 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS AJACCIO 844 448 324, représentée par son gérant, M. Ambroise FIESCHI, **Un fonds de commerce de Restauration**, situé 10 rue des Glacis, 20000 AJACCIO lui appartenant, **moyennant le prix de VINGT CINQ MILLE EUROS [25.000 €uros].****L'entrée en jouissance** a été fixée au 15/06/2021.Les **oppositions** éventuelles seront adressées en l'étude de Maître Jean-Pierre CELERI, 22 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO. Le **délai d'opposition** de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion,

N° 59

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CARCOPINO du 13/12/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée**Dénomination :****AGENCEMENT CONSTRUCTION
RENOVATION OUISSA****Sigle :** A.C.R.O.**Siège :** Lieu-dit Butroni - 20167 Sarrola-Carcopino**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS**Capital :** 5.000 €uros**Objet :** Maçonnerie générale, Plaquiste, Pose de faïence et carrelage, Peinture, Plomberie et Electricité**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, **chaque associé** dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.**Président :** Monsieur Youssef OUISSA, demeurant Lieu-dit Butroni - 20167 Sarrola-CarcopinoLa **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 60

RECTIFICATIFRectificatif à l'annonce publiée dans L'Informateur Corse Nouvelle du 16/09/2022 concernant U MAFELAU. **Il fallait lire pour l'adresse du nouveau siège :** "Villa 15 Hameau d'Arpège - 20128 Grosseto-Prugna".**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN****Avocat à la Cour**

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71Par acte S.S.P. en date à BASTIA du 18/10/2022, enregistré par le SPFE de Bastia le 04/11/2022 Dossier 2022 00027086, référence 2R041'31 2022 A 01499, Monsieur **François RIZZA** né le 13 mars 1978 à Bastia, demeurant Rue de Pughjalellu, 20290 BORGIO [528 121 502 RM 2B] **a cédé à la société «RIZZA CARROSSERIE»**, SARL au capital de 1000 euros, dont le siège est ZI U Tragone, 20260 BIGUGLIA (RCS BASTIA 815 309 489), **son fonds de «CARROSSERIE PEINTURE ET REPARATION DE VEHICULES LOURS ET LEGRS»**, sis et exploité ZI U Tragone, 20260 BIGUGLIA sous l'enseigne «**RIZZA CARROSSERIE POIDS LOURDS**».**Cette vente a été effectuée moyennant le prix de 120.000,00 €.****L'entrée en jouissance** a été fixée au 18 octobre 2022. Cette cession entraîne, à compter du 18/10/2022, **la résiliation du contrat de location-gérance** conclu entre Monsieur François RIZZA et la SARL «RIZZA CARROSSERIE».Les **oppositions** seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, par acte extrajudiciaire, chez Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, 32 Bd Paoli, 20200 BASTIA.**Mention** sera faite au RCS de Bastia.

N° 62

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date**du 26 juin 2006**, Mr Louis Innocenzino SAVIGNONI, en son vivant retraité, demeurant à CUTTOLI-CORTICCHIATO [20167] Chiosu Cummae à PIETRA-DI-VERDE [20230], le 5 mars 1934, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à AJACCIO [20000] [FRANCE], le 13 octobre 2022.**A consenti un legs universel.**

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marthe POGGI, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société "Maître Marthe POGGI, Notaire associé", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA [Haute-Corse], 39, boulevard Paoli, le 7 novembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marthe POGGI, notaire à BASTIA, référence CRPCEN : 20026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.**En cas d'opposition**, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 63

MENUISERIE ALU SANNA

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 200.000 euros
 Siège social : Lieu-dit Favaggiolo
 20167 Sarrola-Carcopino
 493 899 033 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 05 décembre 2022, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 400.000 euros par incorporation des Autres Réserves.
 L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

* Ancienne mention :

Capital social : 200.000 euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 600.000 euros

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 64

LA VISTA

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 105.000 €
 Siège social : Avenue de l'Uruguay
 20260 Calvi
 813 718 566 RCS Bastia

Suivant décisions du Président en date du 9 décembre 2022 :

- La société LORIA dont le siège est situé avenue de l'Uruguay, 20260 CALVI (Corse), immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 921 915 534 a été nommée en qualité de nouvelle Présidente, suite à la démission de Monsieur Jean Baptiste CECCALDI, à compter de cette date.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le Président.

N° 65

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 07/12/2022, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

Villas U Corsu Vallée d'Asco

Objet social : Location para-hôtelière

Siège social : Lieu-dit Corsu - 20218

MULTIFAO

Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans.

R.C.S : BASTIA

Président : Monsieur Emmanuel PERROT demeurant Lieu-dit Corsu - 20218 MULTIFAO (Haute-Corse) ;

N° 66

TRAMARICCIA

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1.007.622,45 €
 Siège social : Motel Tramariccia
 Route d'Ajaccio - 20260 Calvi
 423 660 091 RCS Bastia

Suivant décisions du Président en date du 9 décembre 2022 :

- La société LORIA dont le siège est situé avenue de l'Uruguay, 20260 CALVI (Corse), immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 921 915 534 a été nommée en qualité de nouvelle Présidente, suite à la démission de Monsieur Jean Baptiste CECCALDI, à compter de cette date.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 67

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à GHISONACCIA en date du 12 décembre 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SASU MAITIKA

SIEGE SOCIAL : 505, avenue du 9 Septembre - Ghisonaccia 20240

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre des Métiers

CAPITAL : 1000 euros

OBJET SOCIAL : Atelier de couture, retouches, fabrication, décoration d'ameublement, vente de vêtements accessoires de mode et chaussures et toutes activités liées à la couture, la mode, la création.

PRÉSIDENTE : Femanda RIBEIRO GONÇALVES, demeurant : Lieu-dit Travo, 7 Résidence Alzu, Ventiseri 20240

IMMATRICULATION : Chambre des Métiers de Bastia.

Pour avis,

Le Président ou le représentant légal.



N° 68

MALACELLA

S.A.S au capital de 1000,00 Euros

Siège social : 2, Rue Favalelli

20200 Bastia

R.C.S : 891 608 424

L'assemblée générale extraordinaire en date du 30/06/2022, après avoir constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, conformément aux dispositions de l'art L.223-42 du Code de Commerce, et s'est prononcée en faveur de la poursuite de l'activité.

Pour avis et mention,

N° 69



Notaire

OFFICE NOTARIAL DIUS FIDIUS

105, Quai des Etats-Unis
 06300 Nice

PARTAGE DE FONDS DE COMMERCE (RECTIFICATIF)

Rectificatif à l'annonce parue le 2 décembre 2022 dans le journal **INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**, concernant le PARTAGE reçu le 4 novembre 2022, par Me Jérôme PAOLINI, Notaire à NICE, au profit de Madame Marie Chantal PANZANI épouse ARCADU, par Monsieur Jean Pierre PANZANI, époux CULIOLI, et Madame Josiane Françoise CULIOLI, épouse PANZANI.

Il y a lieu de lire que les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales chez Me Magali RENUCCI-SAVELLI Boulevard Louis Campi, Résidence les jardins de Bodiccione, Bâtiment C1, 20090 AJACCIO et pour la correspondance chez Maître Jérôme PAOLINI, 105 Quai des Etats-Unis, 06300 NICE pour la validité.

PARTAGE DE FONDS DE COMMERCE (RECTIFICATIF)

Rectificatif à l'annonce parue le 2 décembre 2022 dans le journal **INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**, concernant le PARTAGE reçu le 4 novembre 2022, par Me Jérôme PAOLINI, Notaire à NICE, au profit de Madame Josiane Françoise CULIOLI, épouse PANZANI par Madame Marie Chantal PANZANI épouse ARCADU et Monsieur Jean Pierre PANZANI.

Il y a lieu de lire que les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales chez Me Magali RENUCCI-SAVELLI Boulevard Louis Campi, Résidence les jardins de Bodiccione, Bâtiment C1, 20090 AJACCIO et pour la correspondance chez Maître Jérôme PAOLINI, 105 Quai des Etats-Unis, 06300 NICE pour la validité.

N° 70

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/12/2022 à PORTO-VECCHIO, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 2S EXPRESS

Forme : SASU

Siège social : C/O SANSONETTI Philippe - Route de Piccavaggia - Viscicone - 20137 Porto-Vecchio

Objet : L'achat, la vente, la récupération, le conditionnement et le transport de toutes matières métalliques triées.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio

Capital : 1.000 €.

A été nommé aux termes des statuts, en qualité de président, M SANSONETTI Stéphane demeurant C/O SANSONETTI Philippe - Route de Piccavaggia - Viscicone - 20137 Porto-Vecchio.

Le Président,



N° 71

3JA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route d'Arca

Chemin de Teghja

20137 Porto-Vecchio

904 757 176 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 06 décembre 2022, les associés de la société civile immobilière 3JA usant des pouvoirs conférés par les statuts, ont décidé de transférer le siège social du «Route d'Arca - Chemin de Teghja - 20137 Porto-Vecchio» à «Résidence La Trinitalba - La Trinité - 20137 Porto-Vecchio» à compter du 06 décembre 2022.

Pour avis, La Gérance.

VOTRE PUB ICI !

1 OU 2 COLONNES

1/4 PAGE

1/2 PAGE

1 PAGE

FORMAT NOIR ET BLANC**CORSE REGIPUB**

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES, ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE CORSE REGIPUB SAS

M. STÉPHANE BRUNEL
 TÉL. 06 12 03 52 77

mail : brunel.stephane@yahoo.fr

jfa

OFFRIR UNE NOUVELLE JEUNESSE AUX BAINS DE TACCANA



Photos Bains de Taccana DR

Rachetée au début de l'année, l'ancienne station thermale des Bains de Taccana, située entre Ajaccio et Propriano pourrait bientôt devenir un tout nouvel espace spa dédié à la détente et au bien-être. À la manœuvre, Vanessa et Sébastien Luciani veulent redonner ses lettres de noblesse à ce morceau du patrimoine insulaire.

C'est un lieu hors du temps qui ne demande qu'à renaître de ses cendres. Situés au bord de la RT40, à Zigliara, entre Ajaccio et Propriano, les Bains de Taccana sont exploités depuis la période génoise. Durant des siècles, leurs eaux sulfurées ont fait leur renommée et ont attiré des générations d'insulaires désireux de s'y plonger afin de bénéficier de leurs propriétés. Pourtant, faute de reprenneur, ce lieu exceptionnel a fermé ses portes au décès de son ancien exploitant, il y a une quinzaine d'années, et est tombé dans l'abandon, comme nombre d'autres stations thermales de l'île. Mais, grâce aux hasards de la vie, il pourrait très bientôt connaître un nouvel âge d'or. En quête d'un bien immobilier pour y construire leur foyer, Vanessa Luciani et son mari Sébastien ont croisé la route qui mène aux Bains de Taccana par le biais d'une offre de vente sur Internet et en sont tombés éperdument amoureux, il y a de cela un an et demi. «*Dès mes premières recherches, je suis arrivée très rapidement sur l'annonce et j'ai eu un coup de cœur. Le bien venait d'être remis en vente après 7 ans d'essais infructueux*», dévoile la jeune femme originaire de l'Extrême-Sud, en confiant qu'elle ne connaissait pas du tout les lieux avant cela. Et puis, comme un coup de pouce du destin, une autre raison a aussi un peu plus porté le couple vers ce lieu. «*Je suis infirmière, mais épuisée par des années de travail à l'hôpital, puis par les trois années de Covid. Je suis aujourd'hui sur les rotules alors que je suis loin de ma fin de carrière. Le soin, c'est en moi, j'ai besoin de cela, mais je ne peux plus prendre soin à l'hôpital car j'y laisse ma santé. Donc, depuis quelques années, je réfléchis à m'orienter vers du soin de confort, du*

soin où je ne sois pas confrontée tous les jours à des gens qui souffrent ou qui vont mourir. J'avais cette idée de m'orienter vers le bien-être, mais je n'envisageais pas cela tout de suite. Et puis je suis tombée sur cette annonce», indique Vanessa Luciani. La coïncidence est trop belle. Elle y verra là le signe qui lui manquait pour se décider à sauter le pas et à changer de vie. «*Et puis, quand nous avons visité la station, pourtant abandonnée, il y a eu la magie du vécu, de la tradition, le truc qui fait que nous nous sommes regardés avec mon mari et que nous nous sommes dits que c'est là que nous voulions vivre, peu importe les travaux qu'il faudrait faire*», sourit-elle encore. Totalement sous le charme, le couple fait immédiatement une proposition et devient propriétaire de l'ancienne station thermale en janvier 2022. Depuis, Vanessa Luciani et son mari, artisan maçon couvreur de métier, se sont lancés dans la rénovation totale du bâtiment de 400 m². Des travaux d'ampleur qu'ils ont souhaité débiter par une partie de l'étage, transformé pour devenir leur logement. «*Il fallait faire en sorte que ce soit déjà habitable pour nous car les lieux étaient vraiment à l'abandon. Tellement à l'abandon qu'au moment où nous sommes allés visiter, le propriétaire avait conclu un contrat avec une équipe de tournage de films pour servir de décor post-apocalyptique. C'était un royaume pour les rats et les chauve-souris*», plaisante la jeune femme. «*Nous avons fini il y a quelques mois notre appartement, dans lequel nous pouvons vivre à présent*», précise-t-elle en dévoilant avoir partagé les 200 m² de l'étage en deux afin d'y aménager deux autres appartements, laissant ainsi la possibilité aux futurs clients des Bains de loger sur place: «*Nous*



«Nous aimerions pouvoir mettre en avant des séjours tout compris basés sur le bien-être, pour un anniversaire de mariage par exemple. Nous pourrions ainsi offrir un week-end de dépaysement sans partir trop loin.»

aimerions pouvoir mettre en avant des séjours tout compris basés sur le bien-être, pour un anniversaire de mariage par exemple. Nous pourrions ainsi offrir un week-end de dépaysement sans partir trop loin.» Avec pour volonté de tout faire pour ne pas laisser ce morceau de patrimoine à l'abandon et de lui redonner ses lettres de noblesse en en faisant un lieu dédié à la détente et au bien-être, les nouveaux propriétaires des Bains de Taccana ont découvert au fil de l'eau que la Collectivité de Corse menait, en outre, depuis quelques temps une politique en faveur de la relance de la filière thermale sur l'île. Un détail bienvenu pour mener à bien cette rénovation. «C'est un projet dans l'air du temps qui intéresse beaucoup. Nous avons des dossiers en cours auprès de la Collectivité de Corse, de l'Agence de développement économique de la Corse et de la Caisse de développement économique de la Corse. Pour l'instant nous n'avons pas encore eu d'aides, mais nous avons constitué un dossier en trois parties: une demande de subvention, une demande d'avance remboursable à taux 0 et un prêt bancaire. Or, nous avons mis toutes nos économies dans l'achat du foncier et les premiers travaux et nous avons besoin de faire un apport pour obtenir ce prêt.» En attendant, les travaux ne nécessitant pas d'investissements financiers se poursuivent. «Une grosse partie consiste en de la démolition. L'établissement, tel qu'il était utilisé jusqu'en 2006, avait un agrément «cure thermale» de la Sécurité Sociale, que nous ne souhaitons pas reprendre. Nous souhaitons vraiment faire quelque chose pour l'aspect ludique et confort, sans prise en charge. Or, quand les lieux étaient prévus pour de la cure thermale, ils étaient vraiment cloisonnés. Il y avait une

quinzaine de toutes petites salles pour faire des soins de balnéothérapie ou des aérosols. Ces salles n'ont plus lieu d'être et nous avons donc abattu ces cloisons. Pour les extérieurs aussi le travail est énorme, puisque c'était envahi de ronces de tous les côtés», détaille Vanessa Luciani. Dans l'attente d'un financement, le couple a toutefois déjà établi les plans du futur spa. «Au programme: 400 m² en bord de rivière, grâce aux eaux sulfurées naturellement chaudes à 34 °C, aux nombreuses vertus thérapeutiques. Deux anciens bains génois rénovés en intérieur, une piscine extérieure, deux douches à affusion, un véritable hammam utilisant aussi ces eaux venant des entrailles de la terre, une salle fitness tout équipée, et une salle de massage pour des séances relaxantes», est-il annoncé sur le site Internet des Bains de Taccana. Convaincu de la potentialité du lieu et toujours aussi émerveillé par sa magie, le couple imagine aussi la possibilité d'y organiser des fêtes et notamment des mariages. «Il y a un immense toit terrasse qui surplombe la rivière. Nous imaginons sans difficulté pouvoir y faire un banquet, tout en permettant aux convives de pouvoir profiter des bains, glisse la jeune femme. C'est un lieu qui est appelé à devenir un lieu de détente et de relaxation, de lâcher prise. Je crois que l'on en a besoin.» Vanessa et Sébastien Luciani espèrent une ouverture à l'été 2023: «C'est un souhait. Cela ne veut pas dire que ce sera réalisable car ça dépendra également du délai d'acheminement des matériaux et de la disponibilité des différents artisans qui doivent intervenir. Mais toutes les études préalables ont été faites, nous n'attendons vraiment que le top départ du financement.» ■
Manon PERELLI

MUSIQUE

SUNEMU.NET, C'EST DÉJÀ NOËL

Ce site incontournable pour les musiciens corses s'offre un coup de jeune pour ses 18 ans, avec une version plus moderne, qui affiche de nombreuses nouveautés, tout en gardant son objectif: être un lieu de partage autour de la musique, grâce à la mise en ligne de nombreux accords de guitare, tablatures et autres informations sur les artistes insulaires

Pour comprendre l'origine de Sunemu.net, il faut remonter à l'histoire d'un adolescent du début des années 1990 qui se passionne pour la musique corse et en particulier pour les groupes du Riacquistu, tels que I Chjami Aghjalesi ou l'Arcusgi. Des artistes qui lui donnent bientôt envie d'apprendre la guitare. Autodidacte, Sébastien Antoniotti se forme tout d'abord grâce à des livres. «J'ai aussi pris quelques cours que j'avais trouvés à Ajaccio. Mais ils n'étaient pas vraiment orientés vers la chanson corse, car ces groupes n'avaient probablement pas une super publicité chez les professeurs de l'époque. Je me suis retrouvé à faire un an de guitare classique, parce que je voulais essayer d'avoir des bases. Cela m'a servi, mais j'étais frustré parce que je n'apprenais pas à jouer les chansons que j'entendais à la radio. Et puis, j'ai eu la possibilité d'intégrer la Scola di Cantu Natale Luciani. Cela a été un moment vraiment très important dans mon parcours, car j'ai pu me constituer un classeur avec les paroles et les accords des chansons que j'apprenais. C'était vraiment de l'or, car c'étaient les premiers moments où je pouvais jouer les chansons que j'aimais.» Au tout début des années 2000, lors des cours du mercredi après-midi, Natale Luciani met aussi un point d'honneur à expliquer à ses jeunes élèves le sens des chansons qu'ils apprennent. «C'était très important, car on ne chantait pas sans comprendre», glisse Sébastien Antoniotti. Grâce à ce parcours, une petite idée commence à germer dans la tête du jeune homme alors qu'il débute ses études en informatique. «À ce moment-là, j'avais un petit groupe de musique



Sébastien Antoniotti

amateur sur Ajaccio, Strada Nova, qui m'a permis de progresser à la guitare, au chant et d'enrichir mon fameux classeur d'accords. Et surtout, cela m'a donné la possibilité de faire une rencontre décisive pour la création de Sunemu: celle de Philippe Gambini, chanteur/guitariste du groupe qui avait un très bon niveau et un classeur d'accords déjà bien rempli. Quand je lui ai présenté le projet de créer un site Internet parce qu'il était toujours compliqué de trouver les accords des chansons corses, il m'a dit de prendre tout ce dont il disposait et de les mettre en ligne. J'ai complété avec le classeur que j'avais réussi à me créer au fil des années à la Scola di Cantu et c'est comme cela qu'est né Sunemu, en 2004.» En 2005, un forum vient enrichir le site. Un outil très important, à une époque où les réseaux sociaux n'existaient pas. «Cela a été le moyen de créer du lien. À partir de là, le site décolle et devient connu dans toute la Corse. On a créé des relations avec des personnes que l'on n'aurait jamais connus à ce moment-là. Pour ma part, je rencontre Ghjuvan'Federicu Terrazoni de Bonifacio, ou Tittò Limongi en Plaine Orientale pour ne citer qu'eux.» Grâce à l'enthousiasme suscité par le forum, beaucoup de visiteurs deviennent vite des contributeurs qui apportent à leur tour les accords qu'ils possèdent. De quoi constituer la «Squadra Sunemu», qui compte une vingtaine de membres aujourd'hui. Au fil du temps, alors que le site continue à grandir, ce sont bientôt les artistes eux-mêmes qui se mettent à contacter Sunemu pour envoyer leurs chansons. «Encore maintenant, de nombreux artistes m'envoient un mail quand ils sortent un album

Photo via Sébastien Antoniotti

A serva



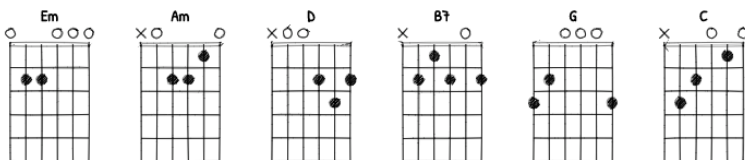
Tonalità - + 0

Accordi FR

Modu largu

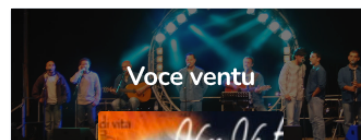
Mette in quaternu

Stampà



Capo 3

Em / Am / Em / D / Em



Rughju Di Vita (2005)

A carta nera 1 vista

A serva 2

Kyrie è Criste 2

«Les conditions pour être sur Sunemu, c'est faire de la musique corse, quel que soit le niveau. [...] C'est vraiment un site autour de la musique en langue corse.»

pour mettre leurs nouvelles chansons sur le site. Sunemu est rentré dans l'espace public», sourit Sébastien Antoniotti. Il faut dire qu'avec en moyenne 1000 visiteurs par jour, le site affiche des statistiques impressionnantes. D'autant plus quand on sait qu'il est destiné à un public de guitaristes qui souhaitent jouer des chansons corses. Plus symbolique encore, depuis le lancement, il y a 18 ans, beaucoup de jeunes musiciens ont appris à jouer de la guitare grâce à Sunemu. Une fierté pour son créateur. «Récemment, des membres du groupe Cuscenza m'ont confié avoir démarré sur Sunemu. Cette génération de jeunes qui a moins de 25 ans avait déjà le site à disposition lorsqu'ils étaient adolescents», se réjouit-il. De quoi semer quelques notes dans leur tête, dont ils ont ensuite pu s'inspirer pour trouver l'inspiration d'une nouvelle mélodie. «Ils se sont faits avec énormément d'autres éléments que Sunemu, mais c'est un outil qui a pu leur servir dans leur parcours.» Alors, pour que Sunemu puisse encore être longtemps aux côtés de tous les amoureux de la musique corse, c'est une nouvelle version, plus moderne, du site qui a vu le jour le 15 décembre dernier, après 6 mois de travail. «La dernière refonte datait d'il y a 10 ans. Les sites Internet n'étaient alors pas forcément adaptés aux téléphones. Désormais, il est complètement optimisé pour les smartphones.» Un détail important quand on sait que beaucoup d'utilisateurs de Sunemu se branchent fréquemment sur le site à l'extérieur, par exemple à l'occasion d'une soirée dans un bar où la guitare s'invite au fil des heures. «Il y a aussi pas mal de chansons en plus, au point que nous allons dépasser la barre des 800 titres de 70 artistes différents. Autre nouveauté, nous allons avoir une bibliothèque d'accords. Avant, quand sur une chanson était noté qu'il fallait par exemple faire un Ré mineur, il n'y avait pas plus d'explications. Grâce à cette nouvelle partie du site, nous allons expliquer quoi faire avec ses doigts sur le manche de la guitare. Ce sera très utile pour les débutants qui n'auront ainsi pas besoin de faire un va et vient avec une autre plateforme pour connaître la position des accords.» Voulant s'adapter à tous les désirs des musiciens, le créateur de Sunemu, qui a conçu cette nouvelle version aux côtés de membres de l'agence web qu'il dirige depuis plusieurs années, a souhaité donner la possibilité de transposer les accords. «C'est-à-dire que l'on va pouvoir changer la tonalité d'une chanson pour l'adapter à sa voix. Par exemple, si je n'ai

pas la voix de Maï Pesce mais que j'ai envie de chanter l'une de ses chansons, je vais pouvoir changer la tonalité pour pouvoir chanter juste, mais de façon plus basse ou plus haute. Il y a aussi une fonctionnalité de défilement auto, qui permet de pouvoir poser son téléphone sur le genou ou sur le comptoir et de chanter entièrement une chanson sans que quelqu'un n'ait à descendre la page au fur et à mesure. On va aussi pouvoir se créer un compte qui donnera la possibilité de se créer son classeur de chant ou de se mettre des chansons en favoris, afin de les retrouver plus rapidement.» Dernière nouveauté, Sunemu va également désormais proposer des playlists adaptées aux périodes de l'année. «En ce moment, on peut retrouver une liste Canti di Natali. Comme nous avons plus de 800 chansons en ligne et que tout le monde n'a pas la vision de ce qu'ont pu faire les artistes sur Noël, nous avons fait une sélection de toutes les chansons qui parlent de cette fête et les mettons en page d'accueil», précise Sébastien Antoniotti. Afin de donner à ce nouveau site un lancement digne de ce nom, un teasing a par ailleurs été organisé durant plusieurs semaines, pour lequel des artistes corses répertoriés sur Sunemu ont été mis à contribution afin de créer de petites vidéos mises en ligne sur Facebook, Instagram et Twitter. «Je les remercie tous énormément. Certains en plus en ont profité pour m'envoyer de nouveaux accords.» Cette opération qui a mis à l'honneur des artistes bien connus, mais aussi de jeunes groupes comme I Cani Caldi, groupe ajaccien qui revisite des chansons françaises ou internationales «in lingua corsa», s'inscrit parfaitement dans la philosophie du site. «Les conditions pour être sur Sunemu, c'est faire de la musique corse, quel que soit le niveau. On peut trouver sur le site du Carlu Rocchi des années 1960, en passant par les Chjami Aghjelesi, jusqu'aux adaptations d'I Cani Caldi ou aux chansons de Michè Dominici qui sont des artistes plus récents et qui sont complètement légitimes. C'est vraiment un site autour de la musique en langue corse.» Malgré cette nouvelle version largement améliorée, Sunemu reste bien sûr 100 % gratuit et garde pour objectif de continuer à faire vivre la musique corse d'hier et d'aujourd'hui. «L'idée, c'était d'offrir ce site avant les fêtes, juste avant les vacances scolaires», dit encore celui qui a déjà apporté une grande aide à de nombreux musiciens insulaires, lesquels ont désormais de quoi bien s'occuper durant cette fin d'année. ■ Manon PERELLI

CARNETS DE BORD

L'ESCROC, LE STOCK ET LES BILLETS DE BANQUE

par Béatrice HOUCARD



En lisant les journaux ces temps-ci, on a l'impression de plonger dans des histoires de science-fiction ou d'espionnage, en tout cas pas dans la réalité de décembre 2022. C'est un peu comme si John Le Carré avait pris la plume pour nous raconter de nouvelles histoires inédites.

D'abord, celle de «l'escroc du siècle»: Sam Bankman-Fried, 30 ans, dit "SBF", américain, créateur notamment de la crypto monnaie FTX, dont la plupart des gens normaux ignoraient l'existence, a fait faillite. Le monde de la finance tremble. FTX était valorisée à 32 milliards de dollars et SBF riche de 24 milliards. Ne me demandez pas pourquoi ni comment, mais tout ça s'est terminé brutalement, le marché s'est refermé sur lui en provoquant «une des banqueroutes les plus violentes de l'histoire des États-Unis», selon les experts. Sam Bankman-Fried a été arrêté le 12 décembre aux Bahamas, où il se terrait. Imaginez le film: paradis fiscaux, plages de sable blanc, spéculation, prêts suspects, soirées au casino, whisky au Jazz bar, ascenseur privatif, piscines, jet-set et amphétamines. On a envie d'ajouter «amour, gloire et beauté». Le fondateur de FTX, qui passait parfois ses nuits dans son bureau, a tout perdu ou presque. «Industrie poudre aux yeux», a dénoncé la sénatrice démocrate Elizabeth Warren, qui veut que l'on mette de la stabilité financière et de la protection des consommateurs dans tout ça. Airs connus. En ajoutant ici un espion russe et là une menace nucléaire, on obtiendrait un parfait épisode de James Bond. On pourrait en sourire, si ça ne montrait à quel point le système financier est fragile.

LE TARMAC D'ABOU DHABI

Deuxième histoire: dans le noir de l'aéroport d'Abou Dhabi, le 8 décembre, la basketteuse américaine Brittney Griner, double médaille d'or olympique et star dans son sport, est échangée contre Viktor Bout, un redoutable marchand d'armes russe qui, en guise de remerciements ou par conviction, a très vite salué la politique de son pays en Ukraine, si on peut appeler ça de la politique.

Brittney Griner avait été arrêtée le 17 février 2022 à l'aéroport de Moscou et incarcérée dans un centre de détention particulièrement redoutable, à quelques centaines de kilomètres de

la capitale russe. Motif: elle transportait pour sa vapoteuse de l'huile de cannabis, produit autorisé aux États-Unis mais interdit en Russie. Avec le déclenchement de la guerre en Ukraine quelques jours plus tard, elle était devenue une sorte de «pion» pour les Russes, qui voulaient récupérer leur marchand d'armes (et peut-être agent des services de l'armée), lui-même détenu aux États-Unis depuis 2011. Surnommé le «marchand de mort», ce personnage à n'en pas douter fort sympathique avait inspiré le film *Lord of war*, d'Andrew Niccol, avec le comédien Nicolas Cage.

L'affaire a été menée directement par le président américain Joe Biden, qui aurait aussi voulu récupérer Paul Whelan, un réserviste dans les Marines détenu en Russie depuis quatre ans. Mais les Russes n'ont pas voulu et c'est Brittney Griner qui a, si l'on ose dire, gagné sa place sur le tarmac. Le Marine attendra.

En voyant l'image de la basketteuse et du trafiquant d'armes se croiser sans un regard dans l'obscurité, on pense aux films de naguère où l'on voyait se faire des échanges de détenus à Berlin Est entre les Occidentaux et les Soviétiques. Image furtive de Yul Brunner dans *Le Serpent*, sous l'œil d'Henry Fonda et de Philippe Noiret.

FLAGRANT DÉLIT AU PARLEMENT EUROPÉEN

À Bruxelles, pas d'espionnage (à ce jour) ni de crypto monnaie mais de beaux billets de banque. Les policiers belges ont réussi, le week-end du 10 décembre, un incroyable coup de filet, retrouvant près d'un million d'euros dans des sacs. Oui, dans des sacs. Comme dans *Le Cerveau* avec Bourvil et Belmondo tentant de subtiliser le trésor de l'OTAN. Et chez qui se trouvaient certains de ces sacs? Chez Eva Kaili, vice-présidente du Parlement européen, socialiste, élue en Grèce. L'enquête aurait abouti au Qatar, où on ne joue pas seulement au football, ce qu'on savait déjà: le lobbying y est intense pour imposer l'idée que le Qatar est un pays démocratique et exemplaire pour les droits de l'homme et l'état de droit. Il se retrouve soupçonné d'«influencer les décisions économiques et politiques du Parlement européen en versant des sommes d'argent conséquentes ou en offrant des cadeaux importants». Des invitations à déjeuner, pourquoi pas.



Illustrations ICN, photo libre de droits

Mais des sacs de billets!

Eva Kaili a été inculpée d'« appartenance à une organisation criminelle » et de « blanchiment d'argent et corruption » avant d'être écrouée comme trois autres personnes de nationalité italienne, dont un ancien eurodéputé, tous proches des partis socialistes européens. Il y aura peut-être des rebondissements: plusieurs bureaux du Parlement européen ont été placés sous scellés lors de perquisitions.

Quelques indices avaient conduit vers cette ancienne journaliste de la télévision grecque: alors que les socialistes du Parlement européen avaient refusé de voter une motion sur « l'état des droits humains » dans ce pays du Golfe, elle avait ainsi, à la tribune, assuré que le Qatar est « précurseur en matière de droit du travail », ce qui avait laissé songeurs ceux qui connaissent le pays et les conditions dans lesquelles, par exemple, les stades de la Coupe du monde ont été construits, avec à la clé des milliers de morts.

On n'en revient pas. Le Parlement européen a souvent voulu donner de lui-même une image exemplaire, avec des élus qui ne cumulent pas les mandats, qui doivent être présents et venir voter pour être rémunérés, qui travaillent sérieusement les dossiers et ne font pas de la petite politique comme, par exemple, au Palais Bourbon à Paris. Et qui traquent un peu partout la corruption et les emplois plus ou moins fictifs. L'institution modèle revêtait donc parfois de sombres atours. Le plus étonnant, dans cette histoire, c'est que le Qatar prête autant de pouvoir au Parlement européen, comme si celui-ci pouvait changer la face du monde et influencer l'opinion. À l'heure où nous doutons de nos propres démocraties, c'est le Qatar qui vient nous suggérer que le rôle du Parlement européen est essentiel. Voilà un bel exploit qui pourrait avoir été inventé de toutes pièces dans un épisode de la petite série très réussie intitulée *Parlement*, qui nous emmène justement à Bruxelles et Strasbourg. Mais le coup des billets dans des sacs, genre hold-up à l'ancienne avec Jean Gabin, on n'y aurait pas pensé. On pourrait en rire, si ça ne touchait à l'image de la démocratie.

Dernière petite histoire: Henri XIII de Reuss, 71 ans, descendant des rois de Thuringe, complotait pour récupérer le trône de ses ancêtres. Il a été arrêté par la police allemande pour

« tentative de coup d'État » en compagnie d'une vingtaine de militants d'extrême droite. Deux principautés de Thuringe avaient été léguées au XII^e siècle par l'empereur du Saint Empire romain germanique Henri IV (pas celui de la poule au pot) à la famille Reuss. Balayés par la République de Weimar en 1920, les Reuss portent tous le prénom Henri et c'est donc le treizième qui a été tiré de sa résidence de Francfort. Aussitôt, nous apprend *Le Figaro*, le prince a été radié de son club de tir. C'est plus sûr. Son héritier, qui s'appelle évidemment Henri XIV, l'a qualifié de « *vieil homme aigri* ». Je me demande ce que Stéphane Bern pourrait faire de cette histoire à dormir debout qui pourrait faire sourire, si elle ne nous apprenait que des militants d'extrême droite, en Allemagne, ont des idées de coup d'État.

ON STOCKE

À quoi s'occupent les Français à quelques jours de Noël, entre l'achat des jouets, des cadeaux, les commandes de dinde, d'huîtres ou de foie gras? Ils stockent. L'habitude, jamais vue depuis la guerre du Golfe en 1990, était déjà revenue avec les confinements puis la guerre en Ukraine. L'inflation et les menaces sur l'électricité ont fait le reste.

Interrogé dans *Le Parisien*, un couple fait l'inventaire de ce qu'il a stocké dans son garage, soit l'équivalent d'un an de denrées alimentaires, rangées comme à la supérette et en fonction des dates de péremption: 50 kg de pâtes de toutes sortes, 20 kg de riz, 60 kg de farine, 20 litres d'huile, des dizaines de boîtes de conserves, des gâteaux, des céréales, des pois cassés, des sauces, de l'eau, etc. Sans oublier le papier toilette, star des confinements, dont – soit dit en passant – le prix a augmenté de 30 % en un an.

Il n'y a eu, à ce jour, aucune pénurie alimentaire en France, sauf de moutarde forte, qui a manqué ou manque encore à cause de la mauvaise récolte de graines au Canada (et pas du tout, bobard, parce que des grandes surfaces auraient caché les pots pour faire monter les prix!) Stocker, on le sait, c'est alimenter le risque de pénurie. Mais bon, en cas de coupure d'électricité, en se servant du groupe électrogène (en rupture de stock dans les magasins de bricolage), certains pourront jouer à la marchande. ■



RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'AUE à fiancu à voi

**COLLECTIVITÉS LOCALES,
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Appelez au 04 95 10 98 64

- ✓ **Jusqu'à 80% de gain énergétique**
- ✓ **Facture d'électricité réduite**
- ✓ **Réduction de la pollution lumineuse et des émissions de gaz à effet de serre**